

Organisation faîtière pour l'examen
professionnel d'agents fiduciaires

Collection de problème 2018
Examen professionnel
d'agents fiduciaires

Table des matières

Branche 700	Conseil et gestion d'entreprise		
	Exercice 1	Pages	3 – 32
	Exercice 2	Pages	33 – 44
	Exercice 3	Pages	45 – 50
Branche 701	Comptabilité financière/gestion financière		
	Partie 1	Pages	51 – 72
	Partie 2	Pages	73 – 82
Branche 702	Fiscalité	Pages	83 – 107
Branche 703	Révision	Pages	108 – 129

Branche 700 Conseil et gestion d'entreprise

Exercice 1

Temps imparti: 90 minutes

Nombre maximal de points: 45

Conseil et gestion d'entreprise: exercice 1

**Temps imparti : 90 minutes
Nombre maximal de points : 45**

Entreprise fiduciaire « KMU Treuhand SA, Rheinfelden »

Remarques générales sur l'examen :

Les indications des articles de lois et ordonnances demandées doivent être précises : citation de la loi correspondante et de l'article avec éventuellement l'alinéa et la lettre.

Les questions sur la loi de la fiscalité sont posées à un niveau purement fédéral. Aucune considération cantonale n'est exigée.

Situation de départ

Vous travaillez depuis quelques années en tant qu'agent fiduciaire pour KMU Treuhand SA à Rheinfelden, une entreprise ancrée au niveau régional. Votre fonction consiste à assurer en toute autonomie le suivi d'un portefeuille clients assorti de plusieurs mandats. Ce portefeuille s'étend des particuliers aux sociétés anonymes de taille moyenne.

Exercice 1 – Transformation d'une entreprise individuelle

(10,5 points)

L'entreprise individuelle « Bleib Sauber », dont le siège se situe à Rheinfelden, emploie trois collaborateurs. Elle est spécialisée dans le nettoyage de bâtiments dans les domaines des constructions nouvelles, rénovations et transformations, et s'occupe du nettoyage chez les particuliers et dans les bureaux.

Monsieur Peter Sauber est propriétaire et gérant de l'entreprise individuelle depuis huit ans. Il envisage de convertir l'entreprise individuelle en une entité juridique.

Les comptes annuels 2017 se trouvent sur la page suivante.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

(tous les montants en CHF)				
Actifs			Passifs	
Actif circulant			Capitaux étrangers	
Liquidités		18 600	Dettes issues de P+L	4 398
Créances issues de P+L	17 286		Engagements salaires + prestations soc.	5 000
Ducroire	- 864	16 422	Engagements TVA	12 765
Stocks		1 200	Passifs de régularisation	9 302
Actifs de régularisation		1 785	Total capitaux étrangers	31 465
Total actif circulant		38 007		
Immobilisations			Capitaux propres	
Machines		8 900	Capitaux propres au 1.1.	-67 859
Mobilier		2 000	Apports et prélèvements privés	-14 300
Véhicules		15 000	Part privée véhicule	-1800
Total immobilisations		25 900	Résultat annuel	116 401
			Total capitaux propres	32 442
Total des actifs		63 907	Total des passifs	63 907

Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

		en CHF	%
Produits nettoyage des bâtiments	38 500		
Produits conciergerie	71 876		
Produits clients fixes	<u>246 600</u>		
Total produits opérationnels		356 976	100%
Charges de matériel	-7350		-2%
Charges de personnel	<u>-210 000</u>		-59%
Bénéfice brut		139 626	39%
Charges administratifs	-11 575		-3%
Charges publicitaires	-3300		-1%
Amortissements	-8300		-2%
Charges financières	<u>- 50</u>		0%
Total du résultat annuel		116 401	33%

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice 1.1

(3 points)

- a) Quelles sont les différences entre une fondation par apports en espèces et une fondation par apports en nature / par reprise de biens ? Citez trois différences majeures.

- b) Pourquoi une Déclaration Stampa est-elle nécessaire lors d'une fondation ?

- c) Dans quelles circonstances une Déclaration Lex Friedrich est-elle exigée et pourquoi?

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- d) À quelle date rétroactive la plus éloignée une S.à.r.l. peut-elle être fondée / dans quel délai maximal l'inscription doit-elle avoir lieu pour que Monsieur Sauber puisse convertir son entreprise individuelle en une S.à.r.l. ? Citez le moment le plus tardif pour l'inscription auprès du registre du commerce compétent à partir de la date du bilan ainsi que la date d'inscription la plus tardive.

- e) Quelles sont les exigences spécifiques relatives à la vérification du rapport de fondation ? Citez l'article de loi y afférent.

- f) Sur quoi l'audit porte-t-il précisément ?

Exercice 1.3

(2,5 points)

Une fois la fondation de la S.à.r.l. terminée, Monsieur Sauber vient vous voir et vous pose les questions suivantes. Quels sont les changements concrets sur les thèmes suivants du point de vue de la S.à.r.l. par rapport à l'entreprise individuelle :

- a) Comment le revenu de Monsieur Sauber sera-t-il désormais calculé dans la S.à.r.l. ?

- b) Comment Monsieur Sauber doit-il comptabiliser ses prélèvements privés dans la S.à.r.l. et quelles en sont les conséquences ?

- c) Quels sont les changements concernant l'assujettissement fiscal de Monsieur Sauber?

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

d) Quels sont les changements concernant la prévoyance vieillesse de Monsieur Sauber?

e) Après la fondation de la S.à.r.l., Monsieur Sauber est-il soumis à l'AC ? Les réponses sans argumentation ne seront pas évaluées.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice 1.4

(1,5 point)

Monsieur Sauber mentionne qu'il a engagé une aide-ménagère à titre privé et qu'il la rémunère en espèces. Comme il s'agit de seulement quatre heures par mois, il ne déclare pas à l'AVS le salaire de CHF 120 par mois. L'aide-ménagère travaille en plus 40% en tant qu'employée d'entretien à l'hôtel Löwen du village voisin.

- a) Quelles sont dans ce cas les directives concernant les assurances sociales et les impôts ?

- b) Pourquoi de telles dispositions s'appliquent-elles ?

- c) Comment procéder pour une baby-sitter (17 ans) qui garde les enfants une fois par mois le soir et perçoit CHF 50?

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice 2 – Dividendes

(10,25 points)

Monsieur Sorglos vous amène tous les pièces justificatives de son entreprise zurichoise InnoDek SA, spécialisée dans l'aménagement intérieur et la décoration. Il aimerait que vous vous chargiez des écritures de clôture et établissiez les comptes annuels. Monsieur Sorglos est l'unique actionnaire de cette SA.

Exercice 2.1

(4,25 points)

Monsieur Sorglos a connu quelques très bons exercices et a réalisé d'importants bénéfices durant ces années. Ces derniers sont comptabilisés sur le compte « report des bénéfices ». Il veut, pour la première fois, se verser un dividende.

Préparez la proposition d'emploi du bénéfice (plan d'emploi du bénéfice) et calculez le dividende maximal pouvant être versé (le plus de pourcentages entiers possibles) à partir des chiffres suivants du bilan avant emploi du bénéfice. **Chaque affectation doit être justifiée séparément.** Citez l'article de loi correspondant. Les réponses sans justification ne seront pas évaluées.

La prise en compte de la distribution de dividendes du point de vue de l'AVS doit être laissée de côté dans cet exercice.

Bilan 31.12.2017, avant affectation du bénéfice			
(tous les montants en CHF)			
Actifs			Passifs
Actif circulant		Capitaux étrangers	
Liquidités	210 000	Dettes issues de P+L	30 000
Créances issues de P+L	60 000	Passifs de régularisation	20 000
Stocks	40 000	Total capitaux étrangers	50 000
Total actif circulant	310 000		
Immobilisations		Capitaux propres	
Mobilier	20 000	Capital-actions	120 000
Véhicules	40 000	Réserves légales	25 000
Total immobilisations	60 000	Report des bénéfices	95 000
		Bénéfice annuel	80 000
		Total capitaux propres	320 000
Total des actifs	370 000	Total des passifs	370 000

PLAN D'AFFECTATION DU BÉNÉFICE

Exercice 3 – Entreprise sanitaire « Santschi Sanitär SA »

(18,25 points)

Vous avez récemment fait l'acquisition d'un nouveau client pour KMU Treuhand SA. Monsieur Philipp Santschi est mécontent de l'agent fiduciaire qui s'est occupé de lui jusqu'à présent. Il vous demande de reprendre le mandat fiduciaire de son entreprise sanitaire « Santschi Sanitär SA » sise à Zurich.

L'objet de « Santschi Sanitär SA » est l'exploitation d'une activité dans le domaine des sanitaires et de la plomberie. De plus, votre nouveau mandant commercialise des appareils, meubles et matériaux de construction de tout genre, en particulier dans le domaine des sanitaires, des salles de bain et des cuisines.

La situation privée de Monsieur Santschi se présente comme suit :

Philipp Santschi : propriétaire et gérant, participation à 100%.

Marie Santschi : épouse de Philipp Santschi. Marie Santschi ne travaille pas dans l'entreprise.

Sandra Santschi : fille de Philipp et de Marie Santschi. Sandra Santschi ne travaille pas dans l'entreprise.

Martin Santschi : fils de Philipp et de Marie Santschi. Martin Santschi ne travaille pas dans l'entreprise.

Toutes ces personnes sont domiciliées en Suisse et imposables de façon illimitée.

Tout l'exercice 3 doit être résolu sans tenir compte des conséquences en matière d'impôt anticipé.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Monsieur Santschi vous amène les derniers comptes annuels, qui ont été établis par son ancien agent fiduciaire.

Bilan de Santschi Sanitär SA au 31.12.2016			
Actifs	(tous les montants en CHF)		Passifs
Actif circulant		Capitaux étrangers	
Liquidités	190 000	Dettes issues de P+L	150 000
Créances issues de P+L	270 000	Compte courant bancaire	80 000
Stocks	100 000	Emprunt de tiers à long terme	200 000
Total actif circulant	560 000	Emprunt des actionnaires à long tern	250 000
		Hypothèques	470 000
		Provisions pour garantie	50 000
		Total capitaux étrangers	1 200 000
Immobilisations		Capitaux propres	
Imm. corporelles	440 000	Capital-actions	300 000
Immobilier	1 000 000	Réserves légales	150 000
Total immobilisations	1 440 000	Bénéfice au bilan	500 000
		Perte annuelle	-150 000
		Total capitaux propres	800 000
Total des actifs	2 000 000	Total des passifs	2 000 000
Compte de résultat 2016			
Charges	(tous les montants en CHF)		Produits
Charges de matériel	100 000	Produits nets issus de P+L	400 000
Charges de personnel	335 000	Produit financier	5000
Autres charges d'exploitation	85 000		
Charges financières	35 000		
Charges fiscales	0		
		Perte annuelle	150 000
Total charges	555 000	Total recettes	555 000

Exercice 3.1 – Prestation appréciable en argent

(12,5 points)

En 2018, l'autorité fiscale cantonale de Zurich mène un contrôle fiscal de l'exercice 2016 par procédure de taxation ordinaire. À cette occasion, les comptabilisations/transactions suivantes sont remises en question par le commissaire fiscal :

1. Philipp Santschi a fait un cadeau à sa fille pour ses 18 ans : Sandra Santschi a ainsi pu acheter à Santschi Sanitär SA le véhicule de fonction de Philipp Santschi à la valeur comptable de CHF 10 000. La valeur du marché du véhicule était de CHF 25 000.
 2. Les provisions comprennent une délimitation de CHF 50 000 établie en 2016 pour les 20 ans de l'entreprise (fête d'anniversaire) Santschi Sanitär SA en 2018.
 3. Un aménagement intérieur de l'entreprise zurichoise Woodland S.à.r.l. a été porté aux actifs des immobilisations corporelles pour un montant de CHF 60 000. Des amortissements de CHF 25 000 ont été comptabilisés pour cet agrandissement en 2016. Or, il s'avère qu'il s'agit d'une étagère à vin installée dans la maison du propriétaire et gérant Philipp Santschi.
 4. On trouve dans le compte des frais de voyage et de représentation une opération portant sur une facture de vin privée des caves VinoWinz SA à Saint-Gall d'un montant de CHF 15 000 destinée à Philipp Santschi. De plus, un voyage privé de CHF 10 000 pour le fils, Martin Santschi, a été comptabilisé. Martin Santschi a passé une semaine, petit-déjeuner inclus, dans un hôtel luxueux de Saint-Moritz.
 5. En 2016, CHF 100 000 ont été comptabilisés à titre de charges pour des rénovations de l'immeuble commercial. Le commissaire fiscal estime que CHF 50 000 créent de la plus-value. Les travaux de rénovation ont été effectués par l'entreprise argovienne RenoSan S.à.r.l.
 6. L'emprunt à long terme contracté par Philipp Santschi auprès de la société est identique depuis des années et a été rémunéré à 10% par an. Le montant de l'intérêt a été versé à Philipp Santschi.
- a) Quelles corrections va l'autorité fiscale cantonale de Zurich faire sur la déclaration d'impôt 2016 de Santschi Sanitär SA? Calculez le résultat imposable effectif et le capital propre imposable effectif. **Voir annexe 2.**

Bénéfice imposable 2016

Capital imposable 2016

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- b) Quelles corrections vont l'autorité fiscale cantonale de Zurich faire sur la déclaration d'impôt 2016 de Philipp Santschi (déclaration privée de l'actionnaire)? Vous constatez dans la déclaration d'impôt privée 2016 de Monsieur Santschi qu'un revenu imposable de CHF 100 000 a été déclaré. Philipp Santschi n'a pas encore reçu la taxation définitive 2016.

Revenu imposable 2016

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- c) En quoi consiste la correction effectuée par l'administration fiscale ? Citez le terme technique fiscal ainsi que l'article de loi correspondant.

- d) Décrivez l'imposition des corrections chez Philipp Santschi (déclaration d'impôt privée). Citez en outre l'article de loi correspondant.

- e) Monsieur Philipp Santschi vient vous voir pour que vous lui expliquiez la notion de «prestation appréciable en argent». Le commissaire n'a cessé d'utiliser ce terme lors du contrôle fiscal.
Expliquez le terme à Monsieur Santschi ainsi que la définition de prestation appréciable en argent».

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice 3.2 – Révision de la taxe sur la valeur ajoutée

(3,25 points)

Deux semaines après la clarification de la situation avec le commissaire fiscal de l'administration fiscale de Zurich, Monsieur Santschi vient, plutôt énervé, dans votre bureau. Il vous annonce qu'il a reçu un courrier de l'Administration fédérale des contributions, division principale de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette dernière annonce une révision de la taxe sur la valeur ajoutée.

- a) Expliquez à Monsieur Santschi avec vos propres mots pourquoi la division principale de la taxe sur la valeur ajoutée procède lui aussi à un contrôle de son entreprise.

- b) Après l'incident avec l'administration fiscale, Monsieur Santschi est déstabilisé et se demande s'il va maintenant aussi avoir des problèmes concernant la taxe sur la valeur ajoutée. Expliquez à Monsieur Santschi les conséquences d'une révision de la taxe sur la valeur ajoutée.

Exercice 3.3 – EAR échange automatique de renseignements

(2,5 points)

Après la révision de la taxe sur la valeur ajoutée, Monsieur Santschi vous rend visite dans votre bureau et vous demande un entretien personnel. Il vous annonce que le contrôle fiscal et la révision de la taxe sur la valeur ajoutée l'ont préoccupé. Il veut maintenant faire « table rase » et vous révèle qu'il a depuis des années un compte secret et privé dans une banque allemande en Allemagne. Durant l'année, il y a déposé environ EUR 100 000, qu'il a régulièrement investis dans des titres ou qu'il a fait fructifier avec un bon rendement. Or, Monsieur Santschi n'a jamais déclaré cette fortune et les recettes qui en résultent dans sa déclaration d'impôt privée.

Il est maintenant désespéré, car un collègue de travail lui a dit que les banques allemandes sont désormais tenues d'annoncer les informations de compte à l'Administration fiscale suisse par le biais d'un nouveau système électronique.

- a) Quand l'« échange automatique de renseignements » (EAR) est-il entré en vigueur en Suisse ?

- b) Quel est l'objet de l'« échange automatique de renseignements (EAR)»?

- c) Quelles sont les informations échangées en présence de comptes déclarables? Nommez au moins six informations.

Exercice 4 – Gestion d'entreprise

(6 points)

Toutes les réponses sur les prestations appréciables en argent, la taxe sur la valeur ajoutée et l'EAR ayant été traitées, Philipp Santschi prend de nouveau contact avec vous pour faire appel à votre service de conseil en gestion d'entreprise.

Exposé de la situation

Après la remise des comptes annuels auprès de sa banque principale, Monsieur Santschi a été averti que souvent, le solde disponible sur le compte courant ne suffit pas pour couvrir les engagements à court terme.

En parallèle, il s'avère que les créances issues de livraisons et de prestations ne sont pas réglées dans le délai de 30 jours et que bien souvent, les clients paient trop tard, voire pas du tout.

Exercice 4.1 – Analyse du bilan et ratios économiques

(2,5 points)

Calculez les ratios économiques à partir du présent bilan au 31.12.2016 (voir page 13) et des données suivantes. Arrondissez vos résultats au pourcentage entier et aux jours entiers :

Indications supplémentaires pour l'exercice 2016 :

- ventes en espèces de CHF 20 000, ventes à crédit de CHF 380 000
- les créances issues de P+L au 31.12.2015 se montent à CHF 220 000

a) Intensité des immobilisations (degré d'immobilisation)

b) Degré de liquidité 2 :

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

c) Taux de couverture des immobilisations 2 :

d) Délai moyen des débiteurs :

Exercice 4.2 – Délai des débiteurs et factoring

(3,5 points)

a) Expliquez le terme de « factoring » (affacturage) à votre client.

b) Quelle est la différence entre factoring « véritable » et factoring « non véritable » ?

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- c) Citez, en plus du factoring, quatre autres possibilités de raccourcir le délai moyen des débiteurs. Répondez par des mots-clés.

- d) Expliquez la « règle d'or du bilan » à votre client.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Annexe 1 pour l'exercice 2.3 – Formulaire 103 de l'AFC



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des contributions AFC

Division principale de l'impôt fédéral direct,
de l'impôt anticipé, des droits de timbre
3003 Berne Eigerstrasse 65
www.estv.admin.ch

Form. 103

Dossier S-

A indiquer dans la correspondance



Impôt anticipé sur le rendement d'actions, de bons de participation et de bons de jouissance suisses

P.P. CH-3003 Bern, ESTV, DVS

Explications voir page 2

Veuillez joindre un **COMPTE ANNUEL** signé

No de tél. _____ réf. _____

Décompte de l'impôt pour l'exercice commençant le _____, se terminant le _____

Date de l'assemblée générale
qui a approuvé le compte annuel:

(renseignement absolument indispensable)

Echéance du dividende:
(Date dès laquelle le versement du
dividende peut être demandé)

(renseignement absolument indispensable)

Le dividende est-il proportionnel au capital social? (Voir chiffre 4 des explications)

oui non

Capital au moment de l'assemblée générale

Genre de titres actions ordinaires/privilégiées, bons de participation, bons de jouissance	Valeur nominale totale ou nombre de titres (pour ceux qui n'ont pas de valeur nominale) fr. + cts / titres	Montant libéré total fr.	Pourcentage du dividende (chiffre 5)	Dividende brut sur le total du capital libéré (chiffre 6) fr. (sans les centimes)	Code AFC
Total¹ fr.					

Calcul de l'impôt anticipé 35% du chiffre ¹ = fr./cts _____

./ Impôt anticipé sur le dividende non distribué sur propres titres

(détention directe) selon chiffre 7 des explications

fr./cts

./ Impôt anticipé sur le dividende au sein du groupe selon ch. 8 des explications;

joindre formule(s) de demande

(téléchargeable sous www.estv.admin.ch)

fr./cts

L'impôt anticipé doit être versé selon les coordonnées
de paiement indiquées à la page 3.

Code
AFC **212**

fr./cts

Rachat des propres titres: (directs et/ou indirects par des sociétés filles)

Depuis quand détenez-vous des propres titres directs et/ou indirects?

(jour, mois, année)

Etat au début de l'exercice:

Nombre / en pour cent du capital total:

%

Achats:

Nombre

Ventes:

Nombre

Etat à la fin de l'exercice:

Nombre / en pour cent du capital total:

%

Durant l'exercice, même pendant une courte période, la limite autorisée de 10% a-t-elle été dépassée?

oui

non

Date: _____

Signature: _____

Annexe 2 pour l'exercice 3.1 a)

Information spécifique « Taux d'intérêt pour le calcul des prestations excessives »



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des contributions AFC
Division principale de l'impôt fédéral direct,
de l'impôt anticipé, des droits de timbre

Impôt fédéral direct Impôt anticipé

Berne, le 23 février 2016
Pur/Ds

Lettre-circulaire

Taux d'intérêt 2016 admis fiscalement sur les avances ou les prêts en francs suisses

Lorsqu'une société accorde des avances ou des prêts sans intérêt ou contre un intérêt insuffisant à ses porteurs de parts ou à des tiers qui leur sont proches, elle leur concède une prestation appréciable en argent. Il en est de même lorsqu'une société paie des intérêts à un taux surfait sur les créances détenues par les porteurs de droits de participation ou par des tiers qui leur sont proches. Ces prestations appréciables en argent sont soumises à l'impôt anticipé de 35 % conformément aux articles 4, alinéa 1, lettre b de la loi fédérale du 13 octobre 1965 sur l'impôt anticipé (LIA) et 20, alinéa 1 de l'ordonnance d'exécution du 19 décembre 1966 (OIA) de la LIA. Elles doivent être déclarées spontanément, dans les 30 jours, au moyen du formulaire 102 et l'impôt anticipé dû doit être versé dans le même délai. Les mêmes critères sont valables en matière d'impôt fédéral direct pour le calcul des prestations appréciables en argent de sociétés de capitaux et de sociétés coopératives (art. 58, al. 1, let. b de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct [LIFD]).

Pour déterminer si la rémunération des avances ou des prêts accordés en francs suisses par les - ou aux - porteurs de parts ou à des tiers qui leur sont proches est appropriée, l'Administration fédérale des contributions (AFC), Division principale de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé, des droits de timbre applique depuis le 1^{er} janvier 2016 les taux d'intérêt suivants:

Administration fédérale des contributions AFC
Eigerstrasse 65
3003 Berne
www.estv.admin.ch

2-140-DV-2016-f

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

		Taux d'intérêt	
1	Prêts aux actionnaires ou associés (en francs suisses)	<i>au minimum:</i>	
1.1	financés au moyen des fonds propres et si aucun intérêt n'est dû sur du capital étranger	¼	%
1.2	financés au moyen de capitaux étrangers	¼ – ½	% *
	propres charges + au moins	¼	%

- * - jusqu'à et y compris CHF 10 millions: ½ %
 - au-dessus de CHF 10 millions: ¼ %

2 Prêts des actionnaires ou associés (en francs suisses) *au maximum:*

	Construction de logements et agriculture	Industrie, arts et métiers
2.1 Crédits immobiliers:		
- sur un crédit immobilier égal à la première hypothèque, soit sur une première tranche correspondant aux 2/3 de la valeur vénale de l'immeuble	1 %	1 ½ %
- sur le solde,	1 ¼ % **	2 ¼ % **

en tenant compte des limites maximales suivantes sur le financement de tiers:

- jusqu'à concurrence de maximum 70 % de la valeur vénale des terrains à bâtir, des villas, des propriétés par étage, des maisons de vacances et des immeubles industriels
- jusqu'à concurrence de maximum 80 % de la valeur vénale des autres immeubles

2.2 Crédits d'exploitation:

a) jusqu'à CHF 1 million		
- commerce et industrie	3	% **
- holdings et sociétés de gérance de fortune	2 ½	% **
b) à partir de CHF 1 million		
- commerce et industrie	1	% **
- holdings et sociétés de gérance de fortune	¾	% **

Pour le calcul de la limite de CHF 1 million, il faut additionner les crédits des actionnaires et des tiers qui leur sont proches.

Il s'agit de taux d'intérêt « safe haven ». La justification de taux d'intérêt plus élevés en comparaison avec des tiers est réservée.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- ** Lors du calcul des intérêts maximaux fiscalement admis, il faut tenir compte de l'existence éventuelle de capital propre dissimulé. Il faut ici se référer à la [circulaire AFC no 6 de l'impôt fédéral direct du 6 juin 1997 concernant le capital propre dissimulé de sociétés de capitaux et de sociétés coopératives \(art. 65 et 75 LIFD\)](#) qui est également applicable en matière d'impôt anticipé et de droits de timbre.

Pour des informations supplémentaires:

- Bruno Marai, tél. 058 462 10 98, email: bruno.marai@estv.admin.ch
- Marcial Hofer, tél. 058 462 63 86, email: marcial.hofer@estv.admin.ch

Division Contrôle externe



Gilbert Purro
Le chef

Branche 700 Conseil et gestion d'entreprise

Exercice 2

Temps imparti: 60 minutes

Nombre maximal de points: 30

Conseil et gestion d'entreprise : exercice 2

**Temps imparti: 60 minutes
Nombre maximal de points: 30**

Remarques générales sur l'examen :

Les indications des articles de lois et ordonnances demandées doivent être précises : citation de la loi correspondante et de l'article avec éventuellement l'alinéa et la lettre.

Situation de départ:

Vous êtes agent fiduciaire débutant titulaire d'un brevet fédéral et votre supérieur vous confie un nouveau mandat en mai 2018. Lors d'un entretien avec votre nouveau client, vous obtenez les informations suivantes : il s'agit de l'entreprise Müller & Schmidt SA, active dans le secteur du marketing.

L'entreprise a été fondée par A. Müller (président du CA) et R. Schmidt (CA) en 1975. En 2014, A. Müller est parti à la retraite, il a quitté le conseil d'administration et a cédé ses actions à son fils T. Müller. T. Müller est président du conseil d'administration et gérant depuis 2014.

Par ailleurs, l'entreprise est propriétaire de trois immeubles qu'elle gère elle-même. Jusqu'au début de l'année 2017, cette fonction était assurée par R. Schmidt avec une collaboratrice. Ces deux personnes étaient également responsables de toute l'administration de la SA.

Après le passage du flambeau, des différends ont eu lieu entre T. Müller et R. Schmidt. Ce dernier a été destitué de sa fonction au sein du conseil d'administration lors de l'assemblée générale extraordinaire d'avril 2017, et son droit de signature a été supprimé. Cette décision a été immédiatement annoncée au registre du commerce compétent. R. Schmidt a vendu toutes ses parts à T. Müller. Depuis l'éviction de R. Schmidt, T. Müller est l'unique propriétaire de la SA. Depuis lors, les activités de R. Schmidt doivent être assumées exclusivement par la collaboratrice administrative (la clôture annuelle de 2016 a encore été établie par R. Schmidt). Or, il s'est avéré que cette collaboratrice n'était pas à la hauteur de sa nouvelle tâche, d'où son absence pour cause de maladie depuis juin 2017.

Face à une situation financière délicate et au recul du chiffre d'affaires, T. Müller a alors décidé de s'occuper lui-même des finances et de l'administration des immeubles. Cependant, il a peu d'expérience de la comptabilité et dispose de peu de temps pour exécuter les tâches administratives. Résultat : la comptabilité de l'exercice 2017 n'a pas été tenue correctement. Aucune déclaration de TVA n'a plus été déposée pour 2017 et 2018. Même chose pour les communications à la caisse de pension et à la caisse de compensation. De ce fait, l'AFC a effectué pour la TVA 2017 une taxation par voie d'estimation selon l'article 79 LTVA.

Vous avez maintenant pour mission de conseiller et de soutenir T. Müller.

Exercice 1

(6,5 points)

Au cours d'un nouvel entretien conseil avec Monsieur T. Müller, vous constatez que ce dernier est dépassé par la situation financière tendue de son entreprise. Vu qu'il n'a aucune idée de la signification d'une insolvabilité potentielle, il vous pose plusieurs questions :

- a) En quoi consiste la mission principale de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite ?

- b) Les registres des poursuites donnent des renseignements sur la discipline de paiement et les habitudes de paiement des personnes enregistrées. L'office des poursuites assume cette fonction de registre en accordant un droit de regard aux parties intéressées. Les personnes capables de prouver cet intérêt bénéficient de ce droit.

Y a-t-il également des cas où l'office des poursuites ne donne pas de renseignements ? Dans l'affirmative, veuillez énumérer ces cas en citant l'article de loi correspondant.

- c) Quels deux points essentiels sont confirmés par un office des poursuites avec un extrait de poursuite « propre » ?

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- f) Citez le for ordinaire de la poursuite pour une personne physique et une personne morale. Citez l'article de loi correspondant.

Personnes physiques

Personnes morales

Exercice 2

(7,5 points)

Monsieur T. Müller vous annonce en plus que son entreprise fait l'objet de plusieurs poursuites depuis l'année dernière. Il a certaines questions à ce sujet.

- a) Après son retrait et la destitution en tant que CA, R. Schmidt a encore reçu des commandements de payer pour l'entreprise. Cette notification est-elle correcte ? Dans la négative, quelles sont les conséquences ? Citez l'article de loi correspondant.

- b) Le 27 décembre 2017, Monsieur Müller s'est rendu à l'office des poursuites pour y retirer un extrait du registre des poursuites. À cette occasion, l'office des poursuites lui a encore remis un commandement de payer. La date de notification apposée était le 2 janvier 2018. Expliquez-lui si c'est correct et, dans l'affirmative, pour quelles raisons (le 2 janvier 2018 est ici considéré comme un jour ouvrable normal).

- c) Monsieur Müller vous présente une annonce d'une voie de saisie pour une procédure de poursuite de l'AFC, division principale Taxe sur la valeur ajoutée, ainsi qu'une commination de faillite pour une procédure de poursuite d'un artisan. Il ne comprend pas pourquoi il y a deux procédures différentes. Expliquez-lui si l'office des poursuites a commis une erreur.

- d) Monsieur Müller souhaite que vous lui expliquiez la différence entre la procédure de saisie et la procédure de faillite.

- e) Un collaborateur de Monsieur Müller a une saisie-arrêt sur le salaire. Mais, en raison du manque de liquidités, Monsieur Müller n'a pas viré les composantes de salaire saisies à l'office des poursuites bien qu'elles aient été déduites du salaire. Il n'a pas non plus réagi aux sommations de l'office des poursuites. Il vous présente maintenant un courrier de l'office des poursuites menaçant la SA d'une cession des créances aux créanciers conformément à l'art. 131 LP. Montrez-lui les conséquences liées à l'application d'une telle procédure et si un ou plusieurs créanciers du collaborateur acceptaient la proposition de l'office des poursuites.

Exercice 3

(6 points)

Monsieur Müller a plusieurs locataires qui ont du retard dans le paiement des loyers. Un collègue lui a dit qu'il a un droit de rétention à l'égard des loyers non payés. Toutefois, il n'a pas pu lui expliquer exactement la procédure.

- a) Expliquez-lui ce qu'est une rétention. Montrez-lui également pour quels locataires cette possibilité existe et dans quel article de loi le droit de rétention est cité, en dehors de la LP.

- b) Expliquez-lui les avantages et les inconvénients de la rétention par rapport à la procédure de poursuite ordinaire.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- c) Avec la présentation de quel document la procédure de réalisation du gage est-elle terminée en cas de rétention ? Avec quel document cette procédure est-elle comparable dans son effet?

Exercice 4

(10 points)

Visant à améliorer la liquidité, vous envisagez d'opter pour la taxe sur la valeur ajoutée des immeubles. La situation se présente comme suit :

Müller & Schmidt SA dispose de trois immeubles. L'un est un pur immeuble d'habitation (1), le second est destiné à l'habitation et au commerce (2), et le troisième est un pur immeuble commercial (3). L'immeuble d'habitation et l'immeuble commercial ont été achetés clés en main sans déduction de l'impôt préalable, et de gros travaux de rénovation ont été effectués sur ces immeubles. S'agissant de l'immeuble à usage mixte, le terrain a été acheté et l'immeuble conçu par un entrepreneur général pour le compte de Müller & Schmidt SA.

L'immeuble 1 a été acheté en 2005 et rénové en 2012.

L'immeuble 2 a été achevé en 2011 et n'a pas encore été rénové.

L'immeuble 3 a été acheté en 2012 et rénové en 2015.

- a) Pouvez-vous opter pour l'imposition de tous ces biens ? Motivez votre réponse en indiquant les articles de loi pertinents.

- b) Citez les avantages d'une option pour le bailleur.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- c) Quelles sont les répercussions d'une option pour le locataire si celui applique la méthode des taux de la dette fiscale nette?

- d) Comment appelle-t-on la situation dans laquelle on peut faire valoir rétroactivement la déduction de l'impôt préalable en raison d'une modification de l'affectation ? Nommez aussi l'article de loi correspondant.

- e) Citez les positions qui contiennent des impôts préalables pouvant être récupérés en cas d'option pour l'imposition.

	Achat de terrain	Achat/construction de bâtiment	Frais de rénovation
Immeuble 1	CHF 1 000 000,00	CHF 2 000 000,00	CHF 500 000,00
Immeuble 2	CHF 2 000 000,00	CHF 6 000 000,00	CHF 0,00
Immeuble 3	CHF 1 000 000,00	CHF 2 000 000,00	CHF 1 000 000,00

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- f) Calculez la déduction possible de l'impôt préalable par immeuble à partir des chiffres susmentionnés. Partez du principe que l'impôt préalable se monte à 8% dans toutes les positions. L'achat de l'immeuble 1 a eu lieu en 2005 et la rénovation en 2012. L'immeuble 2 a été achevé en 2011 ; il est à usage commercial à hauteur de 60% et à usage résidentiel à hauteur de 40%. Les frais de construction comprennent également les CHF 500 000 de frais pour les aménagements locatifs destinés aux locataires commerciaux. L'immeuble 3 a été acheté en 2012 et rénové en 2015.

PLACE POUR CALCULATION

Branche 700 Conseil et gestion d'entreprise

Exercice 3

Temps imparti: 30 minutes

Nombre maximal de points: 15

Conseil et gestion d'entreprise: exercice 3

**Temps imparti : 30 minutes
Nombre maximal de points : 15**

Remarques générales sur l'examen :

Les indications des articles de lois et ordonnances demandées doivent être précises : citation de la loi correspondante et de l'article avec éventuellement l'alinéa et la lettre.

Exercice 1

(6.50 points)

Suite à une solution de succession, votre collègue Martin Moser a la possibilité de reprendre l'entreprise de peinture de son supérieur, Simon Sager. Monsieur Moser, peintre qualifié âgé de 40 ans, est marié et a quatre enfants. Monsieur Sager gérait l'entreprise de peinture en tant qu'indépendant. L'entreprise individuelle de Simon Sager existe depuis 1979. Elle emploie 20 collaborateurs et trois apprentis et génère un chiffre d'affaires approximatif de 4 millions de francs par an. Monsieur Moser connaît beaucoup de clients, et l'activité de peintre ainsi que les travaux administratifs lui plaisent bien. Il perçoit la situation comme une chance de poursuivre son développement personnel et il aimerait beaucoup reprendre l'entreprise. Toutefois, en raison de sa situation familiale, il aimerait limiter son risque financier afin de couvrir sa famille. Il s'interroge maintenant sur la future forme juridique qui conviendra à l'entreprise à reprendre.

- 1.a Avec quelle forme juridique Martin Moser peut-il limiter son risque financier, à part celle de la société anonyme (SA) ?

- 1.b Quelles autres différences entre les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux Monsieur Moser doit-il prendre en compte dans sa réflexion sur le choix de la forme juridique ? Citez quatre éléments.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

1.c Monsieur Moser a pesé le pour et le contre des différentes formes juridiques et décide de constituer une SA. Citez deux formes de constitution possibles dont dispose Monsieur Moser pour fonder sa SA.

1.d Pour pouvoir exercer ses droits civils, une SA doit disposer d'organes. Hormis le conseil d'administration (CA), citez deux autres organes dont la SA a besoin pour pouvoir agir.

1.e Martin Moser aimerait avoir une troisième personne au conseil d'administration, en plus de Simon Sager. Il demande à son collègue de sport, qu'il connaît depuis des années, s'il accepterait d'être nommé au conseil d'administration. Le collègue se sent honoré mais il aimerait que Martin Moser lui dise quelles seraient ses obligations et la responsabilité qu'il devrait endosser s'il était nommé au conseil d'administration. Monsieur Moser ne le sachant pas de manière précise, il vous demande, en tant que son futur agent fiduciaire, si vous pouvez l'aider. Citez huit obligations à exécuter par les trois membres du conseil d'administration s'ils acceptent leur nomination au CA.

1.f Citez l'article de loi régissant la responsabilité incombant au conseil d'administration.

Exercice 2

(4.00 points)

Monsieur Moser et Monsieur Sager sont rapidement parvenus à un accord concernant le prix d'achat. Monsieur Moser reprend l'entreprise. Ce dernier peut lui-même régler une partie du prix d'achat. Il aimerait financer le reste en contractant un crédit bancaire. Avant de s'adresser à la banque, il a notamment besoin d'un business-plan. Citez huit éléments faisant partie d'un business-plan. Les réponses de type page de garde, phrase de conclusion et répétitions avec d'autres mots ne seront pas évaluées. L'explication détaillée de termes génériques (par ex. meubles [terme générique], table et chaises [explication détaillée]) vaut un point.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice 3

(2.00 points)

Monsieur Moser aimerait faire de la publicité plus ciblée auprès de ses clients. Et ce pour d'une part mieux compenser les fluctuations saisonnières et, d'autre part, pour élargir sa base de clients.

- 3.a À titre de première mesure, il se demande qui sont ses clients actuels et ses clients potentiels ; il procède à une segmentation des clients. Comment les segments clients de Monsieur Moser pourraient-ils se présenter ? Nommez quatre segments clients possibles.

- 3.b En vue de sa campagne publicitaire, Monsieur Moser aimerait s'appuyer sur le marketing mix, bien connu. Citez quatre éléments du marketing mix.

Exercice 4

(2.50 points)

Une fois que Monsieur Moser voit clairement qui sont ses clients/ses clients potentiels et comment il peut faire de la publicité, il sait bien que son succès ne dépend pas seulement des clients mais qu'il doit tenir compte d'autres facteurs d'influence externes importants pour pouvoir exister à long terme sur le marché.

4.a Citez à cet égard six autres groupes d'intérêts que Monsieur Moser doit prendre en compte en plus des clients susmentionnés.

4.b Comme vous le savez certainement, ces groupes d'intérêts et l'entreprise de Monsieur Moser évoluent dans des sphères différentes. Monsieur Moser doit observer ces conditions cadres (sphères) afin de pouvoir réagir à temps aux changements en prenant les mesures appropriées. Citez quatre de ces sphères.

Branche 701 Comptabilité financière / gestion financière

Partie 1

Temps imparti: 120 minutes

Nombre maximal de points: 60

Comptabilité financière et gestion financière Partie 1

Temps imparti : 120 minutes
Nombre maximal de points : 60

Partie 1 : comptabilité financière et gestion financière

A Comptabilité financière	30 points
----------------------------------	------------------

Cas 1 **Transformation d'une entreprise individuelle en SA** **7 points**

Information

L'entreprise individuelle Hugo Kern réalise des travaux de forage dans le béton depuis 1975. Ce service est de plus en plus demandé, en particulier dans le cadre de transformations et rénovations.

Dans le sens d'une planification de succession, le propriétaire de la société a décidé de transformer l'entreprise individuelle en société anonyme mi-2018 et de l'agrandir avec deux nouveaux actionnaires recevant chacun une participation de 15%. Les deux nouveaux actionnaires viennent de branches proches de celle de la construction (chauffage et sanitaire) et sont très ambitieux quant à l'expansion de l'entreprise et son introduction sur le marché comme prestataire de services compétent pour tous types de travaux de forage.

Actifs	Bilan admis fiscalement au 30 juin 2018				Passifs
Actif circulant	Réf.		Capitaux étrangers	Réf.	
Liquidités		230 000	Dettes issues de livraisons et de prestations		72 000
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	1	66 000	Autres engagements à court terme	6	38 000
Créances des clients	2	124 000	Passifs de régularisation	7	15 000
Stocks (pièces de rechange)	3	40 000	Provisions	8	40 000
Immobilisations			Capital propre		590 000
Machines et appareils	4	125 000			
Véhicules	5	170 000			
Total du bilan		755 000	Total du bilan		755 000

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Réf.	Information
1	Porté au bilan aux frais d'acquisition. Valeur boursière au 30 juin 2018 : 90 000 Le poste comprend 1000 actions d'une société industrielle suisse.
2	Porté au bilan selon l'art. 960a, al. 3 CO. Les postes ouverts s'élèvent à 136 000. Du point de vue économique, les débiteurs douteux se montent à 6000.
3	La valeur comptable des stocks tient compte de l'abattement fiscalement déductible d'un tiers. La valeur effective des stocks se monte à 90% du prix d'achat.
4	Les machines et appareils sont portés au bilan à hauteur de 50% de la valeur économique.
5	Selon une évaluation Eurotax objective, la valeur vénale totale des quatre véhicules est de 280 000.
6	Les engagements englobent les dettes envers l'Administration fédérale des contributions, division principale de la taxe sur la valeur ajoutée, et les assurances sociales. Le montant correspond à la valeur nominale.
7	Outre de petits postes de régularisation, les passifs de régularisation comprennent le temps de travail supplémentaire effectué par les collaborateurs pendant le premier semestre.
8	Les provisions résultent d'un sinistre lors duquel une canalisation a été sectionnée. Ce sinistre est clôturé. Il ne reste que de petits sinistres justifiant une provision de 10 000.

Exercice 1:

Établissez un bilan de transformation selon les indications d'Hugo Kern :

1. La moitié des actifs cotés en bourse détenus à court terme est transférée dans la fortune privée d'Hugo Kern. Le transfert intervient à la valeur comptable au 30 juin 2018. Les 500 actions restantes sont portées au bilan à la valeur boursière.
2. Pour le développement des relations clients dans le sens d'un goodwill, un montant de CHF 75 000 sera prévu dans le bilan de transformation.
3. Un montant de CHF 150 000 est prélevé par Hugo Kern pour amortir une hypothèque sur l'immeuble privé.
4. Les autres postes sont transférés dans le bilan de transformation aux valeurs économiques objectives.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Actifs		Bilan de transformation au 30 juin 2018		Passifs	
Actif circulant	Réf.	CHF	Capitaux étrangers	Réf.	CHF
Immobilisations			Capital propre		
Total du bilan			Total du bilan		

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Information sur la nouvelle situation initiale

Après une longue discussion, la valeur de l'entreprise individuelle est fixée à **CHF 750 000**.

M. Hugo Kern ne souhaite en aucun cas perdre le quorum qualifié (majorité des 2/3).

Il est prévu de libérer le capital-actions de **CHF 600 000** par l'émission de 600 actions nominatives d'une valeur nominale de 1000. Le partenaire 1 souhaite 50% d'actions en plus que le partenaire 2. Le reste des capitaux propres résultant de la transformation de l'entreprise individuelle sera crédité par Hugo Kern sur le compte <Prêt aux actionnaires Kern>.

Exercice 2:

Procédez à une répartition judicieuse des actions. Le partenaire 1 doit obtenir 50% d'actions nouvellement émises en plus que le partenaire 2.

Répartition des actions	Nombre d'actions nominatives
Hugo Kern	
Partenaire 1	
Partenaire 2	

Exercice 3:

Calculez l'agio (prime d'émission) par action que chaque actionnaire doit verser pour atteindre le capital propre souhaité.

Exercice 4:

Quel montant Hugo Kern peut-il créditer sur le compte <Prêt aux actionnaires Kern> ?

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Cas 2

Fonctions de la comptabilité

5 points

Information

Voici les éléments dont vous disposez :

A	Analyse, planification et contrôle
B	Controlling
C	Comptabilité financière
D	Planification et contrôle financiers
E	Direction
F	Liquidités
G	Planification opérationnelle
H	Planification stratégique
I	Conseil d'administration

J	Comptabilité de gestion
K	Orienté sur les résultats
L	Finances et comptabilité
M	Politique financière
N	Approvisionnement en ressources financières
O	Orienté sur les liquidités
P	Rentabilité
Q	Trésorerie / gestion de trésorerie
R	Transactions financières, recouvrement et caisse

Chaque notion sera utilisée au moins une fois.

Exercice 5:

Compléter le texte ci-dessous avec les lettres attribuées à la notion correspondante.

La responsabilité de la _____ incombe principalement au conseil d'administration. Celui-ci définit la _____ en collaboration avec la _____. La _____ est responsable de la _____, tout au plus avec la coopération du _____.

La _____ est responsable de l'activité quotidienne. L'activité quotidienne est dirigée par le service _____. Ce service s'aligne sur les objectifs de l'entreprise en matière de _____ et de _____. Dans les grandes entreprises, ce service est divisé sur le plan fonctionnel en deux domaines, comme suit :

Le domaine _____ comprend les domaines _____ et _____.

Ce domaine comprend l'_____ et travaille de manière _____.

Le domaine _____ avec les domaines principaux _____, _____

et _____ travaille de manière _____.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Cas 3

Tableau de financement

18 points

Information

La société SOJADRINK SA fabrique des boissons à base de graines de soja pour le marché suisse. L'installation de production a été financée à l'aide d'un crédit bancaire. Afin de pouvoir acquérir d'autres capitaux sur le marché en vue de l'expansion, le conseil d'administration a décidé d'établir les comptes annuels sur la base des RPC fondamentales. Le bilan et le compte de résultats sont déjà conformes aux spécifications. Pour certaines raisons, l'annexe est présentée de manière simplifiée.

Extrait RPC 4 :

- 4 Les liquidités renferment les espèces (avoirs en caisse) et les avoirs à vue auprès des banques et d'autres établissements financiers (fonds de liquidités). Elles renferment également les fonds monétaires apparentés détenus à titre de réserves de liquidités ; il s'agit de moyens financiers à court terme extrêmement liquides qui peuvent être convertis à tout moment en liquidités et sont soumis à des fluctuations de valeur négligeables.
- 5 Les dettes bancaires à court terme arrivant à échéance à tout moment (comptes courants) peuvent être déduites des liquidités et des fonds monétaires apparentés dans la mesure où elles font partie des moyens de paiement et des équivalents moyens de paiement (fonds de liquidités nettes).

► Le bilan et le compte de résultats se trouvent à l'**annexe A**.

Le **fonds Liquidités nettes** s'applique.

Exercice 6:

Mettez en évidence l'évolution du **fonds Liquidités nettes** en 2017 et indiquez clairement le type d'évolution☒ :

Postes	Milliers de CHF
État du fonds au 1.1.2017	
État du fonds au 31.12.2017	
Évolution du fonds en 2017 <input type="checkbox"/> Hausse <input type="checkbox"/> Baisse	

Information

Annexe simplifiée aux références dans le bilan et le compte de résultats.

Réf.	Information	Tous les chiffres gras sont en milliers de CHF
1	Les liquidités comprennent la caisse et un compte auprès de Postfinance.	
2	Les pertes sur débiteurs présumées sont correctement prises en compte au niveau des créances.	
3	Les stocks comprennent les produits semi-finis et finis.	
4	Les immobilisations corporelles comprennent uniquement l'installation de production. En janvier 2017, une nouvelle machine a été acquise pour 147 . L'ancienne installation a été rachetée à la valeur comptable par le fournisseur de la nouvelle machine.	
5	S'agissant des valeurs immatérielles, un processus de production que nous avons développé, porté au bilan à 40 , a été vendu pour 60 en janvier 2017. En même temps, nous avons acquis un brevet auprès d'une société américaine pour 89 .	
6	Les engagements comprennent des factures fournisseurs impayées, qui concernent toutes l'achat de marchandises.	

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Flux de trésorerie issu de l'activité d'investissement		CHF	CHF
-	Versements pour des investissements (achat) d'immobilisations corporelles		
+	Paiements provenant de désinvestissements (vente) d'immobilisations corporelles		
-	Versements pour des investissements (achat) d'immobilisations financières (dont prêts, participations, papiers-valeurs, etc.)		
+	Paiements provenant de désinvestissements (vente) d'immobilisations financières (dont prêts, participations, papiers-valeurs, etc.)		
-	Versements pour des investissements (achat) d'immobilisations incorporelles		
+	Paiements provenant de désinvestissements (vente) d'immobilisations incorporelles		
=	Recettes et dépenses issues de l'activité d'investissement		

Flux de trésorerie issu de l'activité de financement		CHF	CHF
+	Versements provenant d'augmentations de capital (y c. agios)		
-	Paiements pour des réductions de capital avec libération de fonds		
-	Distribution de bénéfices aux actionnaires		
-/+	Achat/vente de propres actions/parts au capital de l'entité		
+/-	Augmentation/remboursement d'engagements financiers à court terme		
+/-	Augmentation/remboursement d'engagements financiers à long terme		
=	Recettes et dépenses issues de l'activité de financement		
*	Évolution du fonds Liquidités nettes		

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice 8:

Présentez le cash-flow selon la méthode indirecte :

Flux de trésorerie issu de l'activité d'exploitation (méthode indirecte)		CHF	CHF
+/-	Bénéfice/perte		
+/-	Amortissements/réévaluations (réévaluations avec incidence sur le résultat) des immobilisations		
+/-	Pertes sur dépréciations d'actifs Suppression de dépréciation d'actifs		
+/-	Hausse/baisse de provisions sans incidence sur le fonds (y c. charges et produits d'impôts différés)		
+/-	Autres dépenses/recettes sans incidences sur le fonds		
+/-	Pertes/bénéfices issus de la vente d'immobilisations		
+/-	Baisse/hausse des créances issues de livraisons et de prestations		
+/-	Baisse/hausse des stocks		
+/-	Baisse/hausse d'autres créances et actifs de régularisation		
+/-	Hausse/baisse des engagements issus de livraisons et de prestations		
+/-	Hausse/baisse d'autres engagements à court terme et passifs de régularisation		
=	Recettes et dépenses issues de l'activité d'exploitation (cash-flow opérationnel)		

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

B Financement

30 points

Cas 4

Analyse du bilan et du résultat

8 points

Information

Après l'établissement du tableau des flux de trésorerie au cas 3, vous êtes chargé d'analyser le bilan et le compte de résultats à l' ► **annexe A**.

Exercice 9 :

Calculez les ratios demandés ci-après et répondez aux questions associées.

9.1	Rentabilité	Arrondir à deux chiffres après virgule
	Calculez la rentabilité du capital total pour l'année 2017. La rentabilité du capital total s'élevait à 7% en 2016.	
S'agissant des quatre mesures prévues ci-dessous, décidez si la rentabilité du capital total est améliorée (+), aggravée (-) ou reste inchangée (0) du fait de l'exécution des mesures décrites.		
Poste	Description de la mesure prévue	Incidence
a)	Nous augmentons le capital-actions de 50 en cas de perspectives de bénéfices similaires.	
b)	Nous pouvons négocier un rabais de quantité généreux auprès d'un fournisseur.	
c)	Nous distribuons des dividendes plus élevés en cas de perspectives de bénéfices similaires.	
d)	Après une révision de la taxe sur la valeur ajoutée pour la période 2014, l'Administration fédérale des contributions a présenté une nouvelle créance ultérieure de 10, que nous réglons immédiatement. Nous avons constitué une provision de 12 dans le bilan pour ce cas au cours des années antérieures.	

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

9.2	Facteur d'endettement	Arrondir à deux chiffres après virgule
	Calculez le facteur d'endettement au 31 décembre 2017.	
Parmi les quatre affirmations suivantes, lesquelles sont vraies (V), lesquelles sont fausses (F) ?		
Poste	Affirmations	V ou F
a)	Le cash-flow libre est la différence entre le cash-flow d'exploitation et les dépenses à des fins d'investissements nets.	
b)	Un facteur d'endettement de 7 est meilleur qu'un facteur d'endettement de 3.	
c)	Le cash-flow libre est généralement utilisé pour le remboursement des dettes et la distribution des dividendes.	
d)	Le facteur d'endettement se comporte comme le facteur de couverture des intérêts. Plus il est élevé, mieux c'est.	

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

9.3	Degré d'autofinancement	Arrondir à deux chiffres après virgule
	Calculez le degré d'autofinancement pour l'année 2016 .	
S'agissant des quatre mesures prévues ci-dessous, décidez si le niveau d'autofinancement total est amélioré (+), aggravé (-) ou reste inchangé (0) du fait de l'exécution des mesures décrites.		
Poste	Description de la mesure prévue	Incidence
a)	Nous augmentons le capital propre avec un agio de 25%.	
b)	Nous achetons un immeuble et le finançons par la banque à hauteur de 60%.	
c)	Nous décidons de rembourser la réserve légale issue du capital.	
d)	Nous achetons un nouveau véhicule à crédit.	

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

9.4	Délai moyen des fournisseurs	Arrondir à deux chiffres après virgule
	Calculez le délai moyen de paiement d'engagements issus de livraisons et de prestations (délai moyen des fournisseurs) pour l'année 2017. Tous les achats de marchandises sont faits à crédit. Utilisez une base de 365 jours.	
Parmi les deux affirmations suivantes, lesquelles sont vraies (V), lesquelles sont fausses (F) ?		
Poste	Affirmations	V ou F
a)	Plus la rotation des fournisseurs est élevée, plus le délai moyen des fournisseurs est long.	
b)	Si des fournisseurs sont payés en espèces, le délai moyen des fournisseurs est modifié.	

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Cas 5

Calcul d'investissement

16 points

Information

Pour le remplacement d'un système de chauffage dans un entrepôt industriel, vous disposez des données suivantes :

Ancien système : Chauffage au mazout de 1997, puissance de 360 kW, consommation de mazout d'env. 48 000 litres par an.

Directives :

- Il convient de se fonder sur un taux d'intérêt calculatoire de 6%.
- La durée de vie est estimée à 15 ans. Elle est subdivisée en trois phases, comme suit :
Phase 1 : de la 1^{ère} à la 5^e année d'exploitation, phase 2 : de la 6^e à la 10^e année d'exploitation, phase 3 : de la 11^e à la 15^e année d'exploitation.
- À la fin des trois variantes, le produit de la liquidation est nul.
- L'évolution de l'actif circulant doit être prise en considération.
- Les valeurs des émissions de CO₂ ne sont pas prises en compte.
- Les coûts annuels ont une incidence sur les liquidités.
- Les travaux de révision ne seront effectués que pendant la durée d'utilisation. La dernière révision n'a pas lieu. Exemple: si la révision a lieu tous les 3 ans, il y a 4 révisions au total.

Trois variantes sont à analyser:

1. **Variante A** : Remplacement du chauffage au mazout actuel par un nouveau **chauffage au mazout**

Le nouveau chauffage au mazout entraîne des coûts d'investissement de CHF 380 000. Les coûts annuels s'élèvent à CHF 74 500 au cours de la phase 1, CHF 84 000 au cours de la phase 2 et CHF 95 000 au cours de la phase 3. L'installation doit faire l'objet d'une révision tous les trois ans pour CHF 18 000. L'actif circulant augmente de CHF 30 000 en raison de l'achat d'un stock de mazout. Ce stock de mazout sera supprimé à la fin de la durée d'utilisation.

2. **Variante B** : Remplacement du chauffage au mazout actuel par un nouveau **chauffage au gaz naturel**

Le nouveau chauffage au gaz naturel implique un démontage du chauffage au mazout et du réservoir, ce qui occasionne des coûts de CHF 20 000. L'acquisition entraîne des coûts d'investissement de CHF 410 000. Les coûts annuels s'élèvent à CHF 58 000 au cours de la phase 1, CHF 62 000 au cours de la phase 2 et CHF 70 000 au cours de la phase 3. L'installation doit faire l'objet d'une révision tous les cinq ans pour CHF 10 000.

3. **Variante C** : Remplacement du chauffage au mazout actuel par un nouveau **chauffage à thermopompe**

Le nouveau chauffage à thermopompe implique un démontage du chauffage au mazout et du réservoir, ce qui occasionne des coûts de CHF 20 000. L'acquisition entraîne des coûts d'investissement de CHF 460 000. Les coûts annuels s'élèvent à CHF 50 000 au cours de la phase 1, CHF 56 000 au cours de la phase 2 et CHF 60 000 au cours de la phase 3. L'installation doit faire l'objet d'une révision tous les trois ans pour CHF 12 000.

Exercice 10:

Le conseil d'administration vous demande d'élaborer une proposition.

Quelle variante privilégiez-vous ? Justifiez mathématiquement votre réponse, à l'aide de la méthode de la valeur actuelle nette, quant à la variante permettant d'obtenir la meilleure **Net Present Value**.

Utilisez la page 15 pour votre proposition de solution et rédigez la requête à la page 16.

► Les tableaux pour les coefficients d'actualisation et les facteurs de valeur actuelle sont joints à l' **annexe B**.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Cas 6

Effet de levier

6 points

Information

L'effet de levier indique le lien entre la rentabilité du capital propre et le taux d'intérêt des capitaux étrangers : plus la différence positive est élevée entre le rendement du capital et le total taux d'intérêt des capitaux étrangers, plus le rendement du capital propre est élevé.

La formule de calcul de l'effet de levier est :

$$r_{CP} = r_{CT} + (r_{CT} - i_{CE}) \times \frac{CE}{CP}$$

r_{CP} = rendement capital propre

r_{CT} = rendement capital total

i_{CE} = intérêts des capitaux étrangers

CE = capitaux étrangers

CP = capital propre

Vous savez par l'un de vos clients :

Ø Capital propre	CHF	750 000
Ø Capital total	CHF	1 800 000
Charges d'intérêts annuelles	CHF	35 000
Produits annuels	CHF	2 600 000
Charges d'exploitation annuelles	CHF	2 500 000

Exercice 11:

Déterminez les montants suivants : a) rendement du capital propre, b) taux d'intérêt moyen des capitaux étrangers et c) rendement du capital total.

a) Le rendement du capital propre	
b) Le taux d'intérêt moyen des capitaux étrangers	

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

c) Le rendement du capital total	
----------------------------------	--

Information

Un besoin en capital de CHF 300 000 est prévu pour un investissement d'extension. Le conseil d'administration propose de financer un tiers avec une augmentation du capital-actions et de reprendre le reste sous forme de capitaux étrangers avec un taux d'intérêts de 3%. Cet investissement doit être rentable à 10% avant intérêts des capitaux étrangers. L'objectif du conseil d'administration est d'améliorer le rendement des capitaux propres.

Exercice 12 :

En tant que fiduciaire, vous êtes chargé de vérifier la proposition du conseil d'administration. Soutenez-vous la proposition de financement ? Justifiez mathématiquement votre décision.

Réponse du fiduciaire:

Dans la mesure où le rendement du capital propre augmente ou diminue du fait de la décision prévue, cette décision doit être soutenue ne doit pas être soutenue.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Annexe A

Bilan	Réf.	31.12.2017	31.12.2016
		Milliers de CHF	Milliers de CHF
ACTIFS			
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités	1	57	47
Créances issues de livraisons et de prestations	2	306	291
Stocks	3	222	192
TOTAL ACTIF CIRCULANT		585	530
IMMOBILISATIONS			
Imm. corporelles	4	335	320
Imm. incorporelles	5	100	122
TOTAL IMMOBILISATIONS		435	442
TOTAL ACTIFS		1020	972
PASSIFS			
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME			
Engagements issus de livraisons et de prestations	6	212	287
Dettes financières à court terme	7	241	183
Autres engagements à court terme	8	82	80
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		535	550
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME			
Provisions à long terme	9	32	60
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		32	60
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS		567	610
CAPITAL PROPRE			
Capital-actions	10	350	300
Réserves provenant de primes		17	12
Réserves provenant de bénéfices		10	5
Bénéfice annuel		76	45
TOTAL CAPITAL PROPRE		453	362
TOTAL PASSIFS		1020	972

Compte de résultats		2017	2016
		Milliers de CHF	Milliers de CHF
Produits nets issus de livraisons et de prestations		2590	2325
Variations de stock de produits semi-finis et finis ² et de services non facturés		30	-10
Autres produits d'exploitation		0	3
Produit d'exploitation (prestation globale)		2620	2318
Charges de matériel		- 1798	- 1605
Bénéfice brut		822	713
Charges de personnel		- 325	- 301
Autres charges d'exploitation		- 237	- 199
Résultat d'exploitation avant amortissements et corrections de valeur ² sur les immobilisations (EBITDA)		260	213
Amortissements et corrections de valeur sur des ² postes des immobilisations	11	- 188	- 145
Résultat d'exploitation (EBIT)		72	68
Produits financiers		0	0
Charges financières		- 4	- 2
Résultat ordinaire (résultat d'exploitation avant impôts)		68	66
Produits hors exploitation		0	0
Charges hors exploitation		0	0
Produits extraordinaires, uniques ou hors période		32	0
Charges extraordinaires, uniques ou hors période		-2	- 12
Bénéfice annuel ou perte annuelle (-) avant impôts		98	54
Impôts directs		- 22	- 9
Bénéfice annuel ou perte annuelle (-)		76	45

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Annexe B

Coefficient d'actualisation

Valeur actuelle d'un paiement de CHF 1, payable en fin d'année

Jahre/Année	2%	4%	6%	8%	10%	12%	14%	16%
1	0.980392	0.961538	0.943396	0.925926	0.909091	0.892857	0.877193	0.862069
2	0.961169	0.924556	0.889996	0.857339	0.826446	0.797194	0.769468	0.743163
3	0.942322	0.888996	0.839619	0.793832	0.751315	0.711780	0.674972	0.640658
4	0.923845	0.854804	0.792094	0.735030	0.683013	0.635518	0.592080	0.552291
5	0.905731	0.821927	0.747258	0.680583	0.620921	0.567427	0.519369	0.476113
6	0.887971	0.790315	0.704961	0.630170	0.564474	0.506631	0.455587	0.410442
7	0.870560	0.759918	0.665057	0.583490	0.513158	0.452349	0.399637	0.353830
8	0.853490	0.730690	0.627412	0.540269	0.466507	0.403883	0.350559	0.305025
9	0.836755	0.702587	0.591898	0.500249	0.424098	0.360610	0.307508	0.262953
10	0.820348	0.675564	0.558395	0.463193	0.385543	0.321973	0.269744	0.226684
11	0.804263	0.649581	0.526788	0.428883	0.350494	0.287476	0.236617	0.195417
12	0.788493	0.624597	0.496969	0.397114	0.318631	0.256675	0.207559	0.168463
13	0.773033	0.600574	0.468839	0.367698	0.289664	0.229174	0.182069	0.145227
14	0.757875	0.577475	0.442301	0.340461	0.263331	0.204620	0.159710	0.125195
15	0.743015	0.555265	0.417265	0.315242	0.239392	0.182696	0.140096	0.107927

Facteur de valeur actuelle

Valeur actuelle d'un flux de versements de CHF 1 par an, payable en fin d'année durant n ans.

Jahre/Année	2%	4%	6%	8%	10%	12%	14%	16%
1	0.980392	0.961538	0.943396	0.925926	0.909091	0.892857	0.877193	0.862069
2	1.941561	1.886095	1.833393	1.783265	1.735537	1.690051	1.646661	1.605232
3	2.883883	2.775091	2.673012	2.577097	2.486852	2.401831	2.321632	2.245890
4	3.807729	3.629895	3.465106	3.312127	3.169865	3.037349	2.913712	2.798181
5	4.713460	4.451822	4.212364	3.992710	3.790787	3.604776	3.433081	3.274294
6	5.601431	5.242137	4.917324	4.622880	4.355261	4.111407	3.888668	3.684736
7	6.471991	6.002055	5.582381	5.206370	4.868419	4.563757	4.288305	4.038565
8	7.325481	6.732745	6.209794	5.746639	5.334926	4.967640	4.638864	4.343591
9	8.162237	7.435332	6.801692	6.246888	5.759024	5.328250	4.946372	4.606544
10	8.982585	8.110896	7.360087	6.710081	6.144567	5.650223	5.216116	4.833227
11	9.786848	8.760477	7.886875	7.138964	6.495061	5.937699	5.452733	5.028644
12	10.575341	9.385074	8.383844	7.536078	6.813692	6.194374	5.660292	5.197107
13	11.348374	9.985648	8.852683	7.903776	7.103356	6.423548	5.842362	5.342334
14	12.106249	10.563123	9.294984	8.244237	7.366687	6.628168	6.002072	5.467529
15	12.849264	11.118387	9.712249	8.559479	7.606080	6.810864	6.142168	5.575456

Branche 701 Comptabilité financière / gestion financière

Partie 2

Temps imparti: 60 minutes

Nombre maximal de points: 30

Comptabilité financière et gestion financière Partie 2

Temps imparti : 60 minutes
Nombre maximal de points : 30

Remarques générales sur l'examen

L'examen se compose de trois exercices. L'exercice 3 fait référence à des informations de l'exercice 1. L'exercice 2 peut être résolu indépendamment.

- Exercice 1 : décompte d'exploitation avec exercice complémentaire (13 points)
- Exercice 2 : calcul des taux horaires et simulation (5 points)
- Exercice 3 : calculs en vue de décisions avec coûts partiels pour une branche (12 points)

Introduction

Durrer Forst SA est une entreprise forestière dont le siège est en Suisse centrale. La société travaille le bois à l'aide de machines ultramodernes pour des propriétaires forestiers publics et privés. L'entreprise est divisée en trois branches.

- **Activités forestières Zone 1** : travaux en forêt dans le Mittelland ou dans des régions bien raccordées aux transports.
- **Activités forestières Zone 2** : travaux en forêt dans les Préalpes et les Alpes.
- **Copeaux de bois** : Durrer Forst SA achète du bois de seconde qualité et le transforme en bois de chauffage, lequel est ensuite vendu pour le fonctionnement de chaudières à copeaux de bois.

Il y a deux ans, Durrer Forst SA a loué un grand hall de fabrication et de stockage pour une période fixe de cinq ans (une résiliation anticipée de ces infrastructures ne serait possible qu'avec des pénalités contractuelles considérables). Ces infrastructures sont utilisées pour l'entretien des machines, la production des copeaux de bois et leur entreposage jusqu'à la vente. Les locaux comprennent également un petit bureau. La machine à copeaux de bois a également été acquise deux ans auparavant, elle est amortie de façon linéaire et sa durée de vie est estimée à 10 ans.

Exercice 1 : décompte d'exploitation avec exercice complémentaire (13 points)

La société Durrer Forst SA confie sa comptabilité à une entreprise fiduciaire. Pour l'exercice fiscal 20_7, il convient d'abord d'établir une comptabilité analytique des coûts complets effectifs. Le décompte d'exploitation en page A3 doit être intégralement complété sur la base des indications ci-dessous. Les valeurs sont présentées en milliers de CHF, tous les montants doivent être arrondis à un montant entier en milliers de CHF.

Remarques concernant la comptabilité analytique

1. Différentes petites machines d'une valeur de 5 milliers de CHF ont été directement imputées à l'entretien et aux réparations dans la comptabilité financière. Elles ont cependant été portées à l'actif dans la comptabilité analytique.
2. Les amortissements de la comptabilité financière ont entraîné une hausse des réserves latentes de 119 milliers de CHF (début d'année) à 150 milliers de CHF.
3. Les charges d'intérêts de la comptabilité financière s'élevaient à 32 milliers de CHF.
4. Les stocks de travaux en cours ou de produits en copeaux de bois sont évalués dans la comptabilité financière après déduction du tiers fiscal.
5. Le centre de coûts auxiliaire «Infrastructure» a déjà été réparti sur les centres de coûts sur la base de l'occupation en m².
6. Pour le décompte des centres de coûts principaux, les lignes nécessaires doivent être libellées correctement.
7. L'équipe de bûcherons a accompli 3800 heures de travail pour les «Activités forestières Zone 1» et 1800 heures de travail pour les «Activités forestières Zone 2».
8. Au total, 215 tonnes de copeaux de bois prêts à être vendus ont été produites, et 175 tonnes de copeaux de bois ont été vendues.
9. Les «Activités forestières en cours» dans la Zone 1 ont augmenté de 45 milliers de CHF. Il n'y a pas de travaux en cours pour les «Activités forestières Zone 2».
10. Les coûts des services Ventes et Administration sont répartis proportionnellement au volume des ventes.

Durrer Forst SA - Décompte d'exploitation 20_7 en milliers de CHF

Texte	CoFi	Ajustement objectif	CoEx	Infrastructure	Machine de hachage	Équipe de bûche-rons	Ventes & Admin.	Activités forestières Zone 1	Activités forestières Zone 2	Copeaux de bois
Coûts directs de matières	80		80							80
Coûts indirects de salaires	824		824	76	72	396	280			
Entretien & réparations			103	15	35	43	10			
Autres coûts d'exploitation	211		211	48	16	98	49			
Amortissements calculés			149	32	24	83	10			
Intérêts calculatoires			80	15	10	50	5			
Sous-total coûts primaires			1447	186	157	670	354	-	-	80
Répartition infrastructure				-186	150	30	6			
Variations des stocks										
= prix de revient de fabrication des produits vendus										
= prix de revient commercial										
Produits	-1440		-1440					-760	-400	-280
= résultat										

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Simulation décompte modifié des centres de coûts auxiliaires

Le responsable de l'activité Copeaux de bois conteste la clé de répartition du centre de coûts Infrastructure, car celle-ci a été calculée sans tenir compte de la qualité des surfaces en m². Il vous est demandé de réaliser une simulation de la répartition sur la base des hypothèses ci-dessous :

- Les m² occupés par l'équipe de bûcherons doivent recevoir une pondération 100% plus élevée que la machine de hachage.
- Les m² occupés par les services Ventes et Administration doivent recevoir une pondération 150% plus élevée que la machine de hachage.

Présentez une répartition adaptée et calculez la différence pour la machine de hachage par rapport à l'ancienne répartition. Arrondir les valeurs en milliers de CHF à un chiffre après la virgule.

Répartition centre de coûts auxiliaire Infrastructure	Infrastructure	Machine de hachage	Équipe de bûcherons	Ventes & Admin.
Infrastructure en m ²	-1240 m ²	1000 m ²	200 m ²	40 m ²
Nouvelle répartition (en milliers de CHF)	-186			
Différence par rapport à l'ancienne répartition				

Exercice 2 - Calcul des taux horaires et simulation (5 points)

L'équipe de bûcherons utilise deux machines-outils haut de gamme pour de nombreuses commandes :

- Récolteuse : cet appareil permet d'abattre des arbres, d'en ôter les branches et de les couper à la longueur souhaitée par le client dans le cadre d'une seule et même phase de travail.
- Forwarder : ce véhicule permet de charger les troncs coupés dans la forêt et de les emmener dans un lieu à proximité en vue de leur transport ultérieur.

Jusqu'à présent, le centre de coûts «Équipe de bûcherons» a été décompté aux coûts complets uniformes. Pour pouvoir proposer une solution différenciée à l'avenir, il convient de calculer des taux horaires spécifiques pour les deux appareils. Notre exemple se limite à la «Récolteuse». Utilisez pour cela les indications ci-dessous.

- Le prix d'achat de la récolteuse s'élève à CHF 480 000. La durée d'utilisation est de 8 ans.
- Le taux d'intérêt calculatoire s'élève à 6%. Les intérêts calculatoire sont calculés à la demi-valeur d'acquisition.
- Les amortissements et les intérêts calculatoire sont considérés comme fixes.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Vos missions

- Complétez le tableau ci-dessous et calculez les taux horaires en CHF en arrondissant à deux chiffres après la virgule.
- Répondez à la question subsidiaire.

Calcul des taux horaires «Récolteuse»	Coûts complets	Variables	Fixes
Frais de personnel	188 000	188 000	
Entretien & réparations	29 800		29 800
Autres coûts d'exploitation	75 000	61 600	13 400
Amortissements calculatoires			
Intérêts calculatoires			
Total des coûts		249 600	
Total des heures	2400 heures		
Taux horaires			

Question subsidiaire

Nous avons appris qu'une entreprise concurrente pouvait effectuer ses calculs sur la base de coûts complets légèrement inférieurs à CHF 150/heure.

- Calculez les coûts complets qui en résulteraient en cas d'imputation de 2600 heures. Résultat en CHF à deux chiffres après la virgule

Simulation pour 2600 heures

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice 3 : calcul en vue de décisions avec coûts partiels pour une branche (12 points)

Le conseil d'administration de Durrer Forst SA souhaite des éclaircissements sur la branche «Copeaux de bois» et vous demande de réaliser différentes analyses. La base retenue à cet égard est la **vue d'ensemble des coûts pour les 215 tonnes de copeaux de bois produites en 20_7**. La capacité de production maximale possible avec la machine existante est estimée à 500 tonnes par an.

Production Copeaux de bois 20_7 en CHF	Complets	Variables	Fixes
Coûts directs de matières	80 000	80 000	-
Frais de personnel	72 000	66 000	6 000
Entretien & réparations	35 000	18 000	17 000
Autres coûts d'exploitation	16 000	8 000	8 000
Amortissements calculatoires	24 000	-	24 000
Intérêts calculatoires	10 000	-	10 000
Répartition infrastructure	150 000	-	150 000
Total prix de revient de fabrication	387 000	172 000	215 000

Le prix de vente par tonne est actuellement de CHF 1600. On s'attend à ce que la branche Copeaux de bois permette aussi de couvrir des coûts fixes de CHF 55 000 pour les services Ventes et Administration.

Résolvez les exercices ci-dessous.

3.1 Seuil de rentabilité dans la situation initiale

Si nous nous fondons sur les coûts et prix susmentionnés : quel volume de ventes en tonnes permet d'atteindre le seuil de rentabilité ? Arrondissez le résultat à un chiffre après la virgule.

3.2 Seuil de rentabilité en cas de baisse des prix

Le prix de vente par tonne de copeaux de bois est décrit par le client comme <la limite haute>. C'est la raison pour laquelle une baisse du prix de vente doit être étudiée. Les coûts fixes restent inchangés.

Si le prix de vente ne devait baisser que de 10% : combien de tonnes permettraient d'atteindre le seuil de rentabilité ? Arrondissez le résultat à un chiffre après la virgule

3.3 Simulation avec un objectif de bénéfice défini

Pour cette simulation, nous nous fondons sur un prix de vente de CHF 1500 par tonne et des coûts variables représentant 55% du chiffre d'affaires. L'objectif est un rendement du chiffre d'affaires de 5%. Les coûts fixes restent inchangés.

- Quel chiffre d'affaires serait nécessaire pour atteindre cet objectif ? Arrondissez le résultat à un montant entier en CHF.
- Combien de tonnes devraient être vendues à cette fin ? Arrondissez le résultat à un chiffre après la virgule.

De quel pourcentage la quantité vendue devrait-elle augmenter par rapport aux volumes vendus en 20_7 (cf. exercice 1) ? Arrondissez le résultat à un pourcentage entier.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

3.4 Résultat prévisionnel et évaluation

Sur la base des indications ci-dessous, vous devez établir le compte de résultats prévisionnel pour la branche Copeaux de bois.

Volume des ventes prévisionnel 20_8	250 tonnes
Prix de vente prévu par tonne	CHF 1540
Coûts variables par tonne	Comme en 20_7
Coûts fixes 12 mois 20_8	230 000

Établissez le compte de résultats prévisionnel. Montants en CHF entiers.

--

Le membre du conseil d'administration Mark Küpfer exige ce qui suit lors d'une discussion : «L'activité Copeaux de bois devrait IMMÉDIATEMENT être abandonnée pour éviter de nouvelles pertes.»

- a) Quel serait le montant **de la détérioration** ou **de l'amélioration** (indiquer explicitement dans la réponse) du résultat global 20_8 de Durrer Forst SA si cette mesure était réalisée dès le début de l'année et si les coûts fixes ne pouvaient pas être réduits ? Argumentez en faisant référence aux mesures de planification disponibles.

--

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- b) Quelles mesures envisagez-vous pour réduire les coûts fixes dans les unes à deux prochaines années si l'activité Copeaux de bois devait effectivement être abandonnée ? Les mesures ne doivent pas entraîner de dépenses supplémentaires. Citez deux éléments (pas de quantification en CHF nécessaire). Si vous indiquez plus de deux mesures, seules les deux premières mesures présentées seront évaluées pour la solution.

Mesure 1 :

Mesure 2 :

Branche 702 Fiscalité

Temps imparti: 100 minutes

Nombre maximal de points: 50

Fiscalité

Temps imparti : 100 minutes
Nombre maximal de points : 50

Dans la mesure où aucune autre indication n'est exigée, les solutions doivent se fonder sur les dispositions de la LIFD, de la LHID, de la LIA ou de la LTVA/OTVA. Les indications des lois demandées doivent être précises, c'est-à-dire citer la loi correspondante ainsi que l'article et éventuellement l'alinéa et la lettre.

Exercice 1

(10 points)

1.1. Le client vous demande de préparer pour lui la déclaration d'impôt 2017 d'Astra SA. Les comptes annuels 2017 d'Astra SA se présentent comme suit (en CHF) :

Bilan d'Astra SA au 31.12.2017

Actifs		Passifs	
Liquidités	13 000	Dettes issues de L&P	18 000
Créances issues de L&P	21 000	Provisions	15 000
Stocks de marchandises	38 000	Capital-actions	100 000
Prêt à l'actionnaire	80 000	Réserves	44 000
Machines	25 000		
Total	177 000		177 000

Compte de résultat d'Astra SA du 1.1 au 31.12.2017

Charges		Produits	
Charges de production	300 000	Produit de marchandises	442 000
Charges de personnel	95 000	Produit d'intérêts	2 400
Amortissements	25 000	Produits extraord.	18 000
Charges générales	30 000		
Bénéfice net	12 400		
Total	462 400		462 400

Informations supplémentaires :

Les produits extraordinaires sont composés comme suit :

Dissolution provision	CHF 5000
Remboursement hors période de l'assurance	CHF 8000
Apport de capital de l'actionnaire (à fonds perdus)	CHF 5000

Le prêt à l'actionnaire est resté inchangé toute l'année et a produit des intérêts à 3% (produit d'intérêts du prêt comptabilisé et payé : CHF 2400). La moitié du prêt a été qualifiée de prêt simulé (= non-valeur fiscale) dans la taxation de l'année précédente.

Les provisions étaient de CHF 20 000 au cours de l'exercice précédent, mais n'étaient à l'époque pas justifiées par l'usage commercial et donc fiscalement pas acceptées. Ces provisions ont été réduites de CHF 5000 en 2017 (cf. produit extraord.) et ne sont toujours pas justifiées par l'usage commercial.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Vous disposez des éléments suivants concernant les machines :

Réserve imposée résultant d'amortissements de machines au 1.1.2017	CHF 20 000
Valeur comptable commerciale des machines au 1.1.2017	CHF 50 000
Amortissement 2017	CHF 25 000
Valeur comptable commerciale des machines au 31.12.2017	CHF 25 000
Taux d'amortissement max. fiscalement autorisé selon la notice de l'ACF	30%

Ces éléments et les informations complémentaires permettent de déduire quatre corrections fiscales afin de déterminer si le bénéfice net de CHF 12 400 présenté selon le droit commercial dans la déclaration d'impôt 2017 doit être augmenté ou diminué.

Pour ces corrections, indiquez une désignation et une argumentation dans la colonne de gauche et citez dans la colonne de droite le montant précédé d'un signe (« + » pour une imputation ; « - » pour une déduction du bénéfice net).

Désignation et argumentation/calcul	Montant (en CHF)
1 ^{re} correction Désignation : Argumentation :	
2 ^e correction Désignation : Argumentation :	
3 ^e correction Désignation : Argumentation :	

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

4 ^e correction	
Désignation :	
Argumentation :	

- 1.2. En tant que responsable de mandats, vous devez contrôler la déclaration d'impôt 2017 (exercice : du 1.1 au 31.12.2017) de Berta S.à.r.l. déjà complétée à titre provisoire par le collaborateur. La société Berta S.à.r.l. est intégralement détenue par un unique associé.

Aux fins du calcul du bénéfice net imposable, les corrections suivantes ont été prévues par le collaborateur (en CHF) :

	Bénéfice net selon compte de résultat	35 000
1.2.1.	Imputation part privée véhicule	+ 1 248
1.2.2.	Imputation amortissement sur machines (non-valeur)	+ 10 000
1.2.3.	Déduction amortissement fiscalement admis immeuble	- 10 500
1.2.4.	Imputation intérêt prêt associé	+ 8 250
1.2.5.	Imputation provision R&D	+ 20 000
1.2.6.	Déduction prestation appréciable en argent société-sœur	- 10 000
	Bénéfice net imposable	53 998

Les informations concernant les imputations et les déductions sont décrites en détail aux chiffres 1.2.1 à 1.2.6 ci-après. Pour chaque chiffre, évaluez en cochant la case correspondante si la correction prévue est correcte ou fautive. Si vous pensez que les imputations et déductions sont erronées, justifiez votre choix et expliquez quelle aurait été la formulation correcte de la déclaration (cocher « Pas de correction » ou indiquer un autre montant correctif). Pour les imputations et déductions correctes, aucune autre précision n'est nécessaire hormis la case à cocher.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

1.2.1. Le véhicule professionnel de Berta S.à.r.l. est également utilisé à titre privé par l'associé. Le véhicule a été acheté au prix de CHF 13 000 (hors TVA). Aucune part privée n'a été retenue dans la comptabilité. Le calcul de la part privée doit être réalisé selon les directives relatives au nouveau certificat de salaire. L'imputation prévue par le collaborateur dans la déclaration d'impôt a été calculée comme suit : $\text{CHF } 13\,000 \times 9,6\% = \text{CHF } 1248$.

L'imputation est : correcte fausse

Si vous jugez que l'imputation est « fausse », expliquez votre réponse :

Si vous avez jugé l'imputation « fausse », quelle aurait été la formulation correcte de la déclaration (cocher « a » ou indiquer un montant sous « b ») ?

a) Pas de correction

b) Imputation avec un autre montant (veuillez indiquer le montant) : _____

1.2.2. Au cours de l'exercice précédent (2016), l'associé avait vendu à Berta S.à.r.l. une machine sans valeur (non-valeur) au prix de CHF 10 000. Lors de la taxation 2016 de Berta S.à.r.l., le prix de vente avait été intégralement qualifié de prestation appréciable en argent vis-à-vis de l'associé. Au cours de l'exercice actuel (2017), cette machine a été amortie au sens du droit commercial (écriture : amortissement/machines CHF 10 000). Cet amortissement est imputé fiscalement par le collaborateur.

L'imputation est : correcte fausse

Si vous jugez que l'imputation est « fausse », expliquez votre réponse :

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Si vous avez jugé l'imputation « fausse », quelle aurait été la formulation correcte de la déclaration (cocher « a » ou indiquer un montant sous « b ») ?

a) Pas de correction

b) Imputation avec un autre montant (veuillez indiquer le montant) : _____

1.2.3. Berta S.à.r.l. possède un immeuble commercial dont la valeur comptable et déterminante pour l'impôt sur le bénéfice était de CHF 350 000 au début de l'exercice. Cet immeuble a été amorti à 4% (CHF 14 000) dans les comptes annuels. Selon la notice de l'AFC, un amortissement de 7% est fiscalement admis sur cet immeuble (CHF 24 500). Puisque ce taux maximum n'a pas été pleinement utilisé selon le droit commercial, la différence est invoquée comme déduction dans la déclaration d'impôt.

La déduction est :

correcte

fausse

Si vous jugez que la déduction est « fausse », expliquez votre réponse :

Si vous avez jugé la déduction « fausse », quelle aurait été la formulation correcte de la déclaration (cocher « a » ou indiquer un montant sous « b ») ?

a) Pas de correction (laisser CHF 14 000)

b) Déduction avec un autre montant (indiquer le montant) : _____

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

1.2.4. Pendant tout l'exercice, il existait un prêt à l'associé (prêt d'actifs) de CHF 500 000 qui a produit des intérêts à 0,25% (produit d'intérêts comptabilisé et payé CHF 1250) selon la rémunération minimale prévue par la circulaire de l'AFC (cf. annexe). Au passif, Berta S.à.r.l. a aussi eu une dette bancaire de CHF 300 000 pendant toute l'année, qui devait produire des intérêts à 3% (charge d'intérêt comptabilisée CHF 9000). Il n'existait pas d'autres capitaux étrangers portant intérêts au cours de l'exercice. Le collaborateur prévoit l'imputation suivante :

Rémunération fiscale minimale :

CHF 300 000 x 3% + CHF 200 000 x 0,25% = CHF 9500

Intérêts comptabilisés : CHF 1250

Imputation (différence entre l'intérêt minimal et l'intérêt comptabilisé) : CHF 8250

L'imputation est :

correcte

fausse

Si vous jugez que l'imputation est « fausse », expliquez votre réponse :

Si vous avez jugé l'imputation « fausse », quelle aurait été la formulation correcte de la déclaration (cocher « a » ou indiquer un montant sous « b ») ?

a) Pas de correction

b) Imputation avec un autre montant (indiquer le montant) : _____

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

1.2.5. En 2017, Berta S.à.r.l. a constitué une provision pour de propres futurs projets internes de recherche et développement à hauteur de CHF 20 000. Dans la mesure où le collaborateur classe cette provision comme fiscalement non admissible, elle est imputée dans la déclaration d'impôt.

L'imputation est : correcte fausse

Si vous jugez que l'imputation est « fausse », expliquez votre réponse :

Si vous avez jugé l'imputation « fausse », quelle aurait été la formulation correcte de la déclaration (cocher « a » ou indiquer un montant sous « b ») ?

a) Pas de correction

b) Imputation avec un autre montant (indiquer le montant): _____

1.2.6. L'associé de Berta S.à.r.l. est aussi l'unique actionnaire de Constanze SA. Au cours de l'exercice 2017, Constanze SA a accordé à Berta S.à.r.l. une libéralité non justifiée par l'usage commercial de CHF 10 000, qui a été qualifiée de prestation appréciable en argent lors de la taxation de Constanze SA. Cette libéralité a été comptabilisée comme un produit par Berta S.à.r.l. Le collaborateur part du principe que cette libéralité ne devra pas être imposée pour Berta S.à.r.l. et effectue une correction en conséquence.

L'hypothèse est : correcte fausse

Si vous jugez que la déduction est « fausse », expliquez votre réponse :

Si vous avez jugé la déduction « fausse », quelle aurait été la formulation correcte de la déclaration (cocher « a » ou indiquer un montant sous « b ») ?

a) Pas de correction

b) Déduction avec un autre montant (indiquer le montant) : _____

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice 2

(12.5 points)

- 2.1. Vous trouverez ci-après quelques affirmations sur la réduction pour participations. Indiquez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses en cochant la case correspondante. Si vous ne cochez rien ou cochez deux affirmations comme étant vraies ou fausses, la réponse n'est pas évaluée. Seule la législation fédérale est déterminante.

	Vrai	Faux
Le rendement net des participations est directement exonéré par la réduction pour participations.		
Toutes les participations au sens de la condition objective prévue à l'art. 69 LIFD sont aussi considérées comme des bons de jouissance.		
Toutes les participations au sens de la condition objective prévue à l'art. 69 LIFD sont aussi considérées comme des obligations.		
Tous les produits de participations sont aussi considérés comme une distribution dissimulée de bénéfices dès lors que la société de capitaux ou la coopérative qui fournit la prestation a procédé à une imputation des bénéfices correspondante.		
La réduction pour participations doit empêcher la multiple imposition économique.		

- 2.2. M. Roman Zoller est l'unique actionnaire et le CEO de R.Z. SA, dont le siège est à Zurich. Pour des raisons liées à la politique commerciale, M. Roman Zoller a procédé à divers changements stratégiques dans son entreprise au cours de l'exercice 2017. Pour permettre la clôture de l'exercice 2017, M. Roman Zoller vous demande de lui fournir des renseignements fiscaux contraignants.

Vous trouverez ci-dessous le bilan de clôture au 31.12.2017 et le compte de résultat 2017. Les valeurs comptables des participations correspondent aux valeurs déterminantes pour l'impôt sur le bénéfice.

Bilan R.Z. SA au 31.12.2017 (en CHF)

Actifs		Passifs	
Liquidités	700 000	Capitaux étrangers ne portant pas intérêts	950 000
Créances issues de L&P	80 000	Dettes hypothécaires	800 000
Mobilier	250 000	Emprunt Roman Zoller	630 000
Immeuble d'exploitation	1 000 000	Capital-actions	500 000
Participation A-SA (100%)	300 000	Réserves légales issues du bénéfice	800 000
Participation D-SA (75%)	250 000		
Participation F-SA (9,5%) ¹⁾	950 000	Bénéfice annuel	1 200 000
Participation K-SA (3%) ²⁾	850 000		
Participation L-SA (100%)	500 000		
Total	4 880 000		4 880 000

¹⁾ Valeur vénale CHF 950 000

²⁾ Valeur vénale CHF 1 200 000

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Compte de résultat R.Z. SA, 1.1.-31.12.2017 (en CHF)

Charges		Produits	
Charges de marchandises	6 000 000	Produit de marchandises	9 000 000
Charges de personnel	1 500 000	Autre produit	200 000
Frais de financement	100 000	Produits de participations :	
Charges administratives	800 000	- Participation A-SA	50 000
Amortissement ¹⁾	200 000	- Participation D-SA	350 000
Charges extraord. ²⁾	250 000	- Participation F-SA	100 000
Charges fiscales	250 000	- Participation K-SA	200 000
		- Participation L-SA	0
Bénéfice annuel	1 200 000	Résultat financier ³⁾	400 000
Total	10 300 000		10 300 000

- ¹⁾ La participation dans la société L-SA a été amortie à CHF 200 000 suite à de mauvaises affaires et à de sombres perspectives d'avenir.
- ²⁾ Compte tenu du dividende de substance de D-SA, la participation D-SA a dû être amortie à CHF 250 000.
- ³⁾ La participation majoritaire dans M-SA a été vendue en 2017. Le prix de vente était de CHF 1 400 000. La valeur déterminante pour l'impôt sur le bénéfice à la date de l'aliénation s'élevait à CHF 1 000 000. En 2011, M-SA a été rachetée par R.Z. SA pour CHF 1 200 000 et a dû faire l'objet d'une correction de valeur de CHF 200 000 en 2013 suite à de mauvaises affaires.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

À combien s'élève l'impôt fédéral direct dû par R.Z. SA pour l'année 2017 ?

Veillez présenter en détail la réflexion menant à la solution. Les calculs doivent être arrondis à deux chiffres après la virgule.

Pour votre solution, veuillez utiliser la grille de solution ci-dessous.

Participation	Produit brut	Amortissement	Charges financières	Charges administratives	Rendement net des participations
A-SA					
D-SA					
F-SA					
K-SA					
L-SA					
M-SA					
Total rendement net des participations					

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice 3

(5 points)

M. Romano Frei, 75 ans, possède une maison familiale à Dozwil, TG. Il a récemment été abordé dans la rue par son ami, Ferdinand Diethelm. Le fils de celui-ci, Kevin Diethelm, rechercherait une maison à Dozwil et aurait pensé que la maison de Romano Frei serait peut-être bientôt mise en vente. Romano Frei, veuf depuis deux ans et père de trois fils adultes, a préparé quelques options, sur lesquelles il souhaiterait votre avis de spécialiste.

3.1. M. Romano Frei souhaite que vous lui disiez si les circonstances suivantes sont soumises à l'impôt sur les gains immobiliers (avec indication de l'article de la LHID) :

a) Romano Frei continue de vivre dans la maison à Dozwil. Après son décès, l'immeuble pourrait être géré provisoirement par ses trois fils. Cette transition vers la communauté héréditaire donnerait-elle lieu à un impôt sur les gains immobiliers ?

b) Les fils pourraient aussi convenir qu'un héritier reprenne l'immeuble à la communauté héréditaire lors du partage de la succession et règle un prix adapté aux deux autres fils. Cela déclencherait-il l'impôt sur les gains immobiliers ?

3.2. M. Romano Frei pourrait imaginer vendre l'immeuble à M. Kevin Diethelm et souhaite savoir quel serait le montant du bénéfice imposable résultant de la vente de l'immeuble. Il est en mesure de vous fournir les éléments suivants en vue d'une première estimation :

Achat terrain	CHF 200 000
Coûts de construction de la maison	CHF 600 000
Installation sauna	CHF 50 000
Création d'un abri de jardin distinct sur le terrain	CHF 30 000
Frais déménagement Romano Frei	CHF 10 000

Selon une estimation, le prix de vente réaliste serait fixé à CHF 1 100 000. Les éventuels impôts sur les mutations lors de l'achat ou de la vente n'ont pas à être pris en compte.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

a) Quel serait le montant des dépenses d'investissement (il n'est pas nécessaire de citer l'article de loi) ?

b) Quel est le montant du gain immobilier soumis à l'impôt (il n'est pas nécessaire de citer l'article de loi) ?

3.3. M. Romano Frei envisage d'acheter un logement en propriété pour près de CHF 1 200 000 à Saint-Gall. Qu'est-ce que cela changerait lors de l'imposition du gain résultant de la vente (indiquer l'article de la LHID) ?

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- 3.4. M. Romano Frei a vendu l'immeuble à M. Kevin Diethelm. Six mois plus tard, M. Kevin Diethelm vient vous voir à votre bureau. Un ressortissant allemand se serait présenté à sa porte et lui aurait proposé une importante somme d'argent pour la maison. Il envisagerait déjà de revendre la maison. Il sait qu'une vente à court délai pourrait entraîner un supplément pour la période de détention de l'impôt sur les gains immobiliers. Un ami lui a cependant dit que le Parlement de Thurgovie débattait de la suppression totale de ce supplément, et il souhaite savoir si cela est juridiquement possible.

La suppression du supplément par le Parlement de Thurgovie est-elle possible selon la LHID (indiquer l'article de la LHID) ?

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice 4

(7,5 points)

Rita Müller siège au comité directeur de la Bienenzüchterverein Himmelried (SO). Pour son 50^e anniversaire, l'association veut organiser une grande fête. Rita Müller doit organiser la tombola. Elle peut rallier les commerces locaux pour qu'ils parrainent les prix suivants pour la tombola :

- 1^{er} prix : une voiture « Mini » d'une valeur de CHF 35 000
- 2^e prix : un voyage dans l'Antarctique d'une valeur de CHF 15 000
- 3^e prix : une croisière à Athènes d'une valeur de CHF 5000
- 4^e au 6^e prix : cinq Vrenelis en or d'une valeur unitaire de CHF 220 pièce
- 7^e au 10^e prix : trois Vrenelis en or d'une valeur unitaire de CHF 220 pièce

4.1.1 L'association sera-t-elle assujettie à l'impôt anticipé pour la tombola ? Justifiez votre réponse et citez l'article de loi correspondant.

4.1.2 Si oui, quels prix sont soumis à l'impôt anticipé ? Un éventuel impôt anticipé doit être calculé.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

4.1.3 La fête doit se tenir le 15 octobre 2018. Les gagnants de la tombola seront tirés au sort le jour-même à 23h30. Partez du principe que l'association est assujettie à l'impôt anticipé. Comment procède l'association pour honorer l'obligation d'impôt anticipé après le tirage au sort ? Dans vos explications, nommez les articles de loi correspondants.

4.1.4 Le Bienenzüchterverein peut-elle honorer l'obligation d'impôt anticipé par déclaration ?

Rita Müller a souscrit une assurance sur la vie avec prime unique auprès de Swiss Life. La durée de l'assurance est de dix ans, et l'échéance est prévue en 2028. À l'échéance, Rita Müller recevra un capital de CHF 70 000. Si Rita Müller décède avant la fin de l'assurance en 2028, le capital de CHF 70 000 sera versé à son conjoint, Raoul Meier.

Une amie a dit à Rita Müller que les assurances étaient soumises à l'impôt anticipé. Rita Müller souhaite donc que vous lui fournissiez divers renseignements :

4.2.1 Son assurance sur la vie est-elle soumise à l'impôt anticipé ? Justifiez votre réponse et citez l'article de loi correspondant.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

4.2.2 Si oui, quel est le montant de l'impôt anticipé ? Calculez le montant de l'impôt anticipé.

4.2.3 L'assurance peut-elle honorer l'obligation d'impôt anticipé par la procédure déclarative pour des prestations d'assurance ? Justifiez votre réponse et citez l'article de loi correspondant.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice 5

(15 points)

5.1. Assujettissement

Déterminez le montant du chiffre d'affaires déterminant pour l'assujettissement obligatoire à la taxe sur la valeur ajoutée dans les cas 5.1.1. à 5.1.3. ci-dessous. Sauf indication contraire, il s'agit de prestations imposables en Suisse qui sont fournies par des entreprises nationales. **Cochez chaque poste déterminant et répondez aux questions complémentaires.**

5.1.1. Conseiller fiscal domicilié à Zurich

- | | | | |
|--------------------------|--|-----|--------|
| <input type="checkbox"/> | Conseils à des sociétés suisses | CHF | 50 000 |
| <input type="checkbox"/> | Conseils à des particuliers étrangers | CHF | 40 000 |
| <input type="checkbox"/> | Conseils à des particuliers au Liechtenstein | CHF | 80 000 |
| <input type="checkbox"/> | Conseils à des entreprises étrangères | CHF | 90 000 |

Quel serait le chiffre d'affaires déterminant pour déterminer l'assujettissement obligatoire à la taxe sur la valeur ajoutée obligatoire ?

CHF _____

Quel serait le chiffre d'affaires imposable (en cas d'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée) ?

CHF _____

5.1.2. Sociétés commerciales dont le siège est à Munich (Allemagne)

- | | | | |
|--------------------------|--|-----|--------|
| <input type="checkbox"/> | Exportations d'Allemagne vers la Suisse | CHF | 65 000 |
| <input type="checkbox"/> | Exportations d'Allemagne vers l'Union européenne | CHF | 75 000 |
| <input type="checkbox"/> | Livraisons à des clients en Allemagne | CHF | 80 000 |
| <input type="checkbox"/> | Services de gestion à des filiales suisses | CHF | 20 000 |
| <input type="checkbox"/> | Services de gestion à des filiales allemandes | CHF | 70 000 |

La société commerciale est-elle obligatoirement assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée en Suisse ?

OUI NO

Quel est l'article déterminant de la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée ?

5.1.3. Club sportif dont le siège est à Lucerne

- | | | | |
|--------------------------|---|-----|--------|
| <input type="checkbox"/> | Billets pour des manifestations sportives | CHF | 60 000 |
| <input type="checkbox"/> | Cotisations statutaires de membres | CHF | 20 000 |
| <input type="checkbox"/> | Subvention de la ville de Lucerne | CHF | 10 000 |
| <input type="checkbox"/> | Recettes d'annonces dans des programmes | CHF | 15 000 |
| <input type="checkbox"/> | Services de parrainage | CHF | 45 000 |

Quel serait le chiffre d'affaires déterminant pour déterminer l'assujettissement obligatoire à la taxe sur la valeur ajoutée obligatoire ?

CHF _____

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- 5.3.2. En février 2018, le propriétaire assujetti à la TVA de la raison individuelle Othmar Anthamatten, installations électroniques à Brigue (CH), achète à un particulier non assujetti à la TVA un bus VW d'occasion au prix de CHF 25 000. Il utilisera le bus VW comme véhicule commercial. Quelles sont les conséquences de cet achat concernant la taxe sur la valeur ajoutée ?

Annexe 1



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des contributions AFC
Division principale de l'impôt fédéral direct,
de l'impôt anticipé, des droits de timbre

Impôt fédéral direct Impôt anticipé

Berne, le 13 février 2017
Pur/Ds

Lettre-circulaire

Taux d'intérêt 2017 admis fiscalement sur les avances ou les prêts en francs suisses

Lorsqu'une société accorde des avances ou des prêts sans intérêt ou contre un intérêt insuffisant à ses porteurs de parts ou à des tiers qui leur sont proches, elle leur concède une prestation appréciable en argent. Il en est de même lorsqu'une société paie des intérêts à un taux surfaît sur les créances détenues par les porteurs de droits de participation ou par des tiers qui leur sont proches. Ces prestations appréciables en argent sont soumises à l'impôt anticipé de 35 % conformément aux articles 4, alinéa 1, lettre b de la loi fédérale du 13 octobre 1965 sur l'impôt anticipé (LIA) et 20, alinéa 1 de l'ordonnance d'exécution du 19 décembre 1966 (OIA) de la LIA. Elles doivent être déclarées spontanément, dans les 30 jours, au moyen du formulaire 102 et l'impôt anticipé dû doit être versé dans le même délai. Les mêmes critères sont valables en matière d'impôt fédéral direct pour le calcul des prestations appréciables en argent de sociétés de capitaux et de sociétés coopératives (art. 58, al. 1, let. b de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct [LIFD]).

Pour déterminer si la rémunération des avances ou des prêts accordés en francs suisses par les - ou aux - porteurs de parts ou à des tiers qui leur sont proches est appropriée, l'Administration fédérale des contributions (AFC), Division principale de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé, des droits de timbre applique depuis le 1^{er} janvier 2017 les taux d'intérêt suivants:

Administration fédérale des contributions AFC
Elgerstrasse 65
3003 Berne
www.estv.admin.ch

2-149-DV-2017-f

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

		Taux d'intérêt	
1 Prêts aux actionnaires ou associés (en francs suisses)		<i>au minimum:</i>	
1.1 financés au moyen des fonds propres et si aucun intérêt n'est dû sur du capital étranger		¼	%
1.2 financés au moyen de capitaux étrangers	propres charges + au moins	¼ – ½	% *
		¼	%
* - jusqu'à et y compris CHF 10 millions: ½ %			
- au-dessus de CHF 10 millions: ¼ %			

2 Prêts des actionnaires ou associés (en francs suisses) *au maximum:*

	Construction de logements et agriculture	Industrie, arts et métiers
2.1 Crédits immobiliers:		
- sur un crédit immobilier égal à la première hypothèque, soit sur une première tranche correspondant aux 2/3 de la valeur vénale de l'immeuble	1 %	1 ½ %
- sur le solde,	1 ¼ % **	2 ¼ % **

en tenant compte des limites maximales suivantes sur le financement de tiers:

- jusqu'à concurrence de maximum 70 % de la valeur vénale des terrains à bâtir, des villas, des propriétés par étage, des maisons de vacances et des immeubles industriels
- jusqu'à concurrence de maximum 80 % de la valeur vénale des autres immeubles

2.2 Crédits d'exploitation:

a) jusqu'à CHF 1 million		
- commerce et industrie	3	% **
- holdings et sociétés de gérance de fortune	2 ½	% **
b) à partir de CHF 1 million		
- commerce et industrie	1	% **
- holdings et sociétés de gérance de fortune	¾	% **

Pour le calcul de la limite de CHF 1 million, il faut additionner les crédits des actionnaires et des tiers qui leur sont proches.

Il s'agit de taux d'intérêt « safe haven ». La justification de taux d'intérêt plus élevés en comparaison avec des tiers est réservée.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

- ** Lors du calcul des intérêts maximaux fiscalement admis, il faut tenir compte de l'existence éventuelle de capital propre dissimulé. Il faut ici se référer à la [circulaire AFC no 6 de l'impôt fédéral direct du 6 juin 1997 concernant le capital propre dissimulé de sociétés de capitaux et de sociétés coopératives \(art. 65 et 75 LIFD\)](#) qui est également applicable en matière d'impôt anticipé et de droits de timbre.

Pour des informations supplémentaires:

- Bruno Marai, tél. 058 462 10 98, email: bruno.marai@estv.admin.ch
- Marcial Hofer, tél. 058 462 63 86, email: marcial.hofer@estv.admin.ch

Division Contrôle externe



Gilbert Purro
Le chef

Branche 703 Révision

Temps imparti: 100 minutes

Nombre maximal de points: 50

Révision

Temps imparti : 100 minutes
Nombre maximal de points : 50

Exercices :

➤ Exercice 1	Questions diverses	10 points
➤ Exercice 2	Planification de l'audit	10 points
➤ Exercice 3	Exécution de l'audit	10 points
➤ Exercice 4	Rapport	10 points
➤ Exercice 5	Thèmes spécifiques	10 points

- Veuillez vérifier que vous avez bien reçu tous les exercices !

Page de garde

Page 1

Exercices

Pages 109–129

- Inscrivez vos solutions sur les lignes prévues à cet effet. Les lignes vierges mises à disposition ne correspondent pas forcément à la longueur de la solution ! Veuillez reprendre la numérotation des questions pour référencer correctement vos réponses. Les réponses qui ne peuvent pas être rattachées à un exercice ne seront pas évaluées.
- Comme l'anonymat des candidats est préservé, veuillez coller **sur chaque feuille de solution et sur le dossier** votre étiquette personnelle avec votre numéro de candidat.
- Glissez toutes les feuilles d'exercices dans le dossier.
- Lisez attentivement les exercices avant de répondre aux questions.

Nous vous souhaitons bonne chance !

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice partiel 1.2a)

(3 points)

Énumérez trois différences entre un contrôle restreint et une révision ordinaire.

Révision ordinaire	Contrôle restreint

Exercice partiel 1.2b)

(1 point)

Quelles sont les conditions d'une révision ordinaire facultative ? Justifiez votre réponse et citez l'article de loi pertinent.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice partiel 2.2)

(2 points)

Énumérez les quatre étapes principales d'une planification de l'audit et citez-en le but.

Étapes de la planification	But

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice partiel 2.3)

(7 points)

2.3.a)

(1.5 point)

Citez trois seuils de signification différents utilisés dans l'audit.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

2.3.b)

(5,5 points)

Calculez, sur la base des chiffres et informations ci-après, les différents seuils de signification pour Waschstrassen SA. L'entreprise est à but lucratif et la comptabilité est tenue par un bureau fiduciaire externe qui dispose de connaissances spécifiques exceptionnelles attestées. Ces dernières années, de rares différences majeures ont été constatées et les résultats annuels étaient volatils. Waschstrassen SA n'a jamais fait une perte annuelle. Justifiez le choix de votre décision dans le calcul et arrondissez les chiffres au centième le plus proche, vers le haut ou vers le bas.

Waschstrassen SA

BILAN	au	31.12.2017		
Actifs			Passifs	
Liquidités		5'000	Engagements issus de livraisons et de prestations	10'000
Stocks		5'000	Dettes bancaires à court terme	20'000
Immeuble		100'000	Emprunts bancaires à long terme	80'000
Station de lavage (4 postes)		200'000	Hypothèque	100'000
Station d'aspirateurs (2 stations)		40'000	Capitaux propres	140'000
Total des actifs		350'000	Total des passifs	350'000

COMPTE DE RÉSULTAT 1.01.2017 - 31.12.2017

Produit net	195'000
Charges	
Charges de personnel	-60'000
Charges de matériel	-31'500
Entretien et maintenance	-18'000
Frais administratifs	-8'000
Publicité	-19'500
Charges financières	-10'000
Amortissements	-19'500
Résultat annuel	28'500

Informations sur les réserves latentes

Les réserves latentes concernent uniquement les immobilisations. En début d'année, elles se montaient à 80. Pendant l'exercice 2017, des réserves latentes supplémentaires d'une valeur de 20 ont été constituées.

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice partiel 3.2)

(7 points)

Établissez le programme d'audit pour Waschstrassen SA. Un contrôle restreint au sens des exigences légales est à effectuer. Pour ce faire, utilisez les chiffres ci-dessus (voir 2.3.b)). Choisissez un poste essentiel respectif pour le bilan et le compte de résultat.

Établissez un programme d'audit composé des éléments suivants :

- pour chaque domaine de l'audit, citer deux objectifs à couvrir
- en fonction de l'objectif de contrôle choisi, citer le risque à couvrir
- citer une opération de contrôle par objectif de contrôle

Partez des seuils de signification suivants

Seuil de signification global: CHF 8'000

Seuil de planification: CHF 6'000

Seuil de non-intervention: CHF 800

Bilan		
Domaine d'audit :	Risque à couvrir	Opération de contrôle (en concordance avec le risque à couvrir)
Objectif :		
Objectif :		
Compte de résultat		
Domaine d'audit :	Risque à couvrir	Opération de contrôle (en concordance avec le risque à couvrir)
Objectif :		
Objectif :		

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice 4 : rapport

(10 points)

Exercice partiel 4.1)

(6 points)

Vérifiez si les éléments textuels cités ci-après correspondent à la teneur minimale légale d'un rapport de révision dans le domaine du contrôle restreint et/ou révision ordinaire.

Attribuez l'élément textuel au type de révision correspondant. Des citations doubles sont également possibles (contrôle restreint et révision ordinaire). Si une déclaration ne correspond à aucun type de révision, il faut cocher « Aucun ».

	Élément textuel	Contrôle restreint	Révision ordinaire	Aucun
a)	Renvoi à la nature restreinte de la révision			
b)	Recommandation d'approbation des comptes annuels			
c)	Indications sur l'indépendance de la personne qui a dirigé la révision			
d)	Indications sur le type des opérations de contrôle			
e)	Indications sur la durée de l'audit			
f)	Indications sur la personne qui a dirigé la révision			
g)	Indications sur les compétences techniques de la personne qui a dirigé la révision			
h)	Opinion d'audit formulée de manière négative			
i)	Signature de la personne qui a dirigé la révision			

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

	Élément textuel	Contrôle restreint	Révision ordinaire	Aucun
j)	Date de la fin de l'audit			
k)	Date de la remise du rapport			
n)	Indications sur la collaboration à la tenue de la comptabilité et à d'autres prestations de services			

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice partiel 4.2)

(2 points)

Vous avez audité les comptes annuels de Mauritius SA, et il n'en ressort aucun constat négatif. C'est maintenant l'heure de la communication des résultats.

Le responsable du mandat vous prie de recontrôler le capital propre.

Quelle est l'influence exercée par vos constatations sur le rapport de révision dans le domaine du contrôle restreint ? Justifiez votre réponse.

Le bilan de l'entreprise se présente comme suit.

Mauritius SA

BILAN

Actifs	2017	Passifs	2017
Liquidités	147'748	Engagements issus de livraisons et de prestations tiers	2'157
Créances issues de livraisons et de prestations tiers	100'093	Engagements issus de livraisons et de prestations sociétés du groupe	50'111
Du croire	-37'000	Compte courant de l'actionnaire avec postposition	178'112
Autres créances	3'844	Passifs de régularisation	8'000
Stocks	17'000	Capital-actions	100'000
Imm. incorporelles	76'200	Réserves légales de bénéfices	50'000
		Report	5'391
		Résultat annuel	-85'886
Total des actifs	307'885	Total des passifs	307'885

Remise d'un rapport avec un libellé standard ? Citez systématiquement l'article de loi également.

Oui Non

Argumentation :

Exercice 5 : contrôles spéciaux

(10 points)

Fritz et Heidi Cantadou gèrent depuis des années la fromagerie (raison individuelle) à Le Noirmont. Ces dernières années, la production et la vente de diverses variétés de fromage ont sensiblement augmenté. Bruno Gründer, l'agent fiduciaire du couple Cantadou, a recommandé à ses clients de transformer leur raison individuelle en une société anonyme en vue d'une planification de succession imminente. À moyen terme, la future société anonyme « Fromage SA » ne répondra pas aux critères d'une révision ordinaire.

La société Treuhand und Revision für ALLE S.à.r.l. a été contactée par l'agent fiduciaire Bruno Gründer, qui lui a demandé si elle pouvait s'occuper de la vérification de la fondation.

Exercice partiel 5.1)

(1 point)

Treuhand und Revision für ALLE S.à.r.l. se compose comme suit :

Propriétaire et gérant :

Albert Alleskönner, expert fiduciaire diplômé et expert-réviseur agréé. Monsieur Albert Alleskönner est en arrêt maladie pour tout le mois prochain (jambe cassée).

Collaborateurs à la comptabilité :

Rösli Immerkorrekt, comptable spécialisée, travaille depuis un an chez Treuhand und Revision für ALLE S.à.r.l., où elle s'occupe essentiellement de la tenue des comptes.

August Sonnenschein, comptable spécialisée (depuis plus de dix ans dans l'entreprise), suit une formation professionnelle pour obtenir le brevet d'agent fiduciaire. August va bientôt passer l'examen professionnel d'agent fiduciaire et il est l'assistant d'Albert Alleskönner pour la comptabilité et la révision. De plus, il est enregistré au registre de l'Autorité de surveillance en matière de révision en tant que réviseur agréé.

Sur la base des dispositions légales, Treuhand und Revision für ALLE S.à.r.l. peut-elle se charger de la vérification de la fondation ? Justifiez votre réponse et citez l'article de loi pertinent.

Oui Non

Argumentation

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice partiel 5.2)

(6 points)

5.2.a

(0,5 point)

Quel est l'objet de la vérification de fondation ?

5.2.b

(0,5 point)

De quel type de fondation s'agit-il dans le cas de l'entreprise nouvellement fondée Fromage SA ?

5.2.c

(2 points)

Quelles exigences les apports en nature fournis doivent-ils respecter ?

5.2.d

(3 points)

Évaluez si les faits suivants répondent aux conditions d'un apport en nature pouvant être apporté.

Alois Pinselstrich, peintre employé, aimerait se mettre à son compte et envisage de créer une S.à.r.l. Il dispose aujourd'hui de CHF 10 000 sur son compte épargne à la banque cantonale. Il aimerait prélever env. CHF 5000 en espèces de ce montant. S'y ajouterait un pick-up qu'il a en leasing. Le véhicule conviendrait parfaitement en tant que véhicule de fonction, et cela éviterait à Alois de devoir acheter un nouveau véhicule. S'y ajoute un héritage potentiel de la tante Emily d'Amérique. Elle va très mal et nul ne sait combien de temps il lui reste à vivre.

La future succession de la tante Emily d'Amérique, de plus de CHF 10'000, et le pick-up en leasing, d'une valeur de CHF 6'000, remplissent-ils les critères d'apports en nature pouvant être apportés ? Justifiez votre réponse.

Héritage d'une valeur de CHF 10'000

Oui Non

Argumentation

Véhicule en leasing d'une valeur de CHF 6'000

Oui Non

Argumentation

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Exercice partiel 5.3)

(3 points)

Indiquez si les affirmations suivantes sont correctes ou erronées en cochant la case correspondante.

	Affirmations	pertinentes / correctes	non pertinentes / erronées
a)	L'organe de révision peut être nommé pour 5 ans.		
b)	Le conseil d'administration élit l'organe de révision.		
c)	Le Norme d'audit suisse 315 traite des obligations de l'auditeur concernant l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives contenues dans les états financiers, par la connaissance de l'entité et de son environnement, y compris de son contrôle interne.		
e)	Les audits spéciaux légaux sont menés auprès d'une entreprise soumise à un contrôle restreint également selon la norme sur le contrôle restreint.		
f)	Une déclaration d'intégralité écrite, accompagnée d'un exemplaire dûment signé des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) confirme que la direction reconnaît sa responsabilité en matière de comptes annuels et que ceux-ci ont été formellement approuvés.		
g)	Le contrôle du SCI prescrit par la loi inclut également l'audit du fonctionnement du SCI en place.		

Fiches d'aide complémentaires

Réf. exercice partiel

Examen professionnel d'agents fiduciaires 2018

Fiches d'aide complémentaires

Réf. exercice partiel